

Annexes

PIÈCE 10



Liste des annexes

La liste des annexes est la suivante :

- Annexe 1 : Kbis Charier TP Sud
- Annexe 2 : Procédure d'acceptation des déchets inertes
- Annexe 3 : FID et CAP
- Annexe 4 : Extrait de registre
- Annexe 5 : Avis du maire sur la remise en état
- Annexe 6 : Avis des propriétaires sur la remise en état
- Annexe 7 : Mesure des retombées de poussière
- Annexe 8 : Mesures de bruit
- Annexe 9 : Plan des abords
- Annexe 10 : Plan d'ensemble

Annexe 1 : Kbis Charier TP Sud

Greffes du Tribunal de Commerce de Nantes

IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

Code de vérification : 7xNJZvjRoB
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 1964B00012

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS à jour au 23 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	864 800 123 R.C.S. Nantes
<i>Date d'immatriculation</i>	12/02/1964
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CHARIER TP Sud
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	4 971 040,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	parc d'Activites du Chaffault 13 Rue de l'Aeronautique 44340 Bouguenais
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	4211Z
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/02/2063
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Directeur général

<i>Nom, prénoms</i>	ROUET Jérôme Gérard
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 14/02/1974 à Orléans (45)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	19 les Hauts de l'Erdre 44240 La Chapelle-sur-Erdre

Président

<i>Dénomination</i>	CHARIER
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	2 bis rue des Meuniers 44220 Couëron
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	305 319 477 Nantes

Directeur général délégué

<i>Nom, prénoms</i>	REPUBLIQUE FRANÇAISE SORGUES Mathieu Pierre
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 09/05/1971 à Annecy (74)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	13 avenue du Couchant 44700 Orvault

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	KPMG SA
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
<i>Adresse</i>	2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Defense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Dénomination</i>	SALUSTRO REYDEL
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	2 avenue Gambetta - Tour Eqho 92066 Paris la Defense CEDEX
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	652 044 371 Nanterre

SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

<i>Mention n° 11 du 08/02/2012</i>	SOCIÉTÉ AYANT PARTICIPÉ À L'OPÉRATION DE FUSION : DÉNOMINATION SAUVETRE TP FORME JURIDIQUE SAS SIÈGE
------------------------------------	---

Greffes du Tribunal de Commerce de Nantes

IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 1964B00012

- SOCIAL Le breuillet 44450 ST JULIEN DE CONCELLES RCS 306 552
837 RCS NANTES
- Mention n° 18 du 06/02/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CHARIER TP FORME JURIDIQUE SAS SIEGE
SOCIAL LE CHEZEAU BP 15 79140 COMBRAND RCS NIORT 327 036
281
- Mention n° 19 du 06/02/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION LAHAYE TP FORME JURIDIQUE SAS SIEGE
SOCIAL ZA LA VAINERIE 49120 LA TOURLANDRY RCS ANGERS
320 075 757
- Mention n° 20 du 06/02/2013 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION SEMO FORME JURIDIQUE SAS SIEGE SOCIAL PA
DU CHAFFAULT 13 RUE DE L'AERONAUTIQUE 44340 BOUGUENAI
RCS NANTES 865 801 757
- Mention n° 50 du 02/02/2021 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :
DENOMINATION CHARIER TP OUEST VENDEE FORME JURIDIQUE
SAS à actionnaire unique SIEGE SOCIAL 13 RUE DE L'AERONAUTIQUE
44340 BOUGUENAI RCS 814 494 092 RCS NANTES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement parc d'Activités du Chaffault 13 Rue de l'Aéronautique 44340 Bouguenais

Nom commercial CHARIER ROUTES & TRAVAUX URBAINS Nantes

Enseigne CHARIER ROUTES & TRAVAUX URBAINS Nantes

Activité(s) exercée(s) Entreprise de tous travaux publics et particuliers, fabrication d'enrobés à chaud ou froid, entreprise de mise en oeuvre desdits enrobés. Stockage, traitement et valorisation de tous matériaux inertes. Commercialisation de matériaux de nature minérale ou végétale. Transport public routier de marchandises et/ou location de véhicules industriels avec conducteur.

Nomenclature d'activités française (code NAF) 4211Z

Date de commencement d'activité 19/12/1963

Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. La Rochelle
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Angers
R.C.S. Niort
R.C.S. La Roche-sur-Yon

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 29 du 20/01/2014 Apport d'une branche d'activité de travaux de terrassement exploitée par l'apporteur 8 rue de l'Industrie, Z.A du Haut Coin Sud 44140 AIGREFEUILLE SUR MAINE, d'un montant de 1 361 331.79 euros et réunie au fonds principal de la société bénéficiaire CHARIER TP Sud. Les déclarations de créances devront être effectuées au greffe du tribunal de Commerce de NANTES, date d'effet : 31-12-2013, publié dans : L'Informateur Judiciaire en date du : 03-01-2014, Précédent propriétaire : Siren 872800933, Statut : B, Greffe d'immatriculation : NANTES, Nom/Dénomination : CLENET TP.

Greffé du Tribunal de Commerce de Nantes
IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2
N° de gestion 1964B00012

- Mention n° 31 du 01/08/2014

Inscription de la société sur le registre des entreprises de transport de marchandises par route auprès de la DREAL des Pays de la Loire le 18/07/2014.

Le Greffier

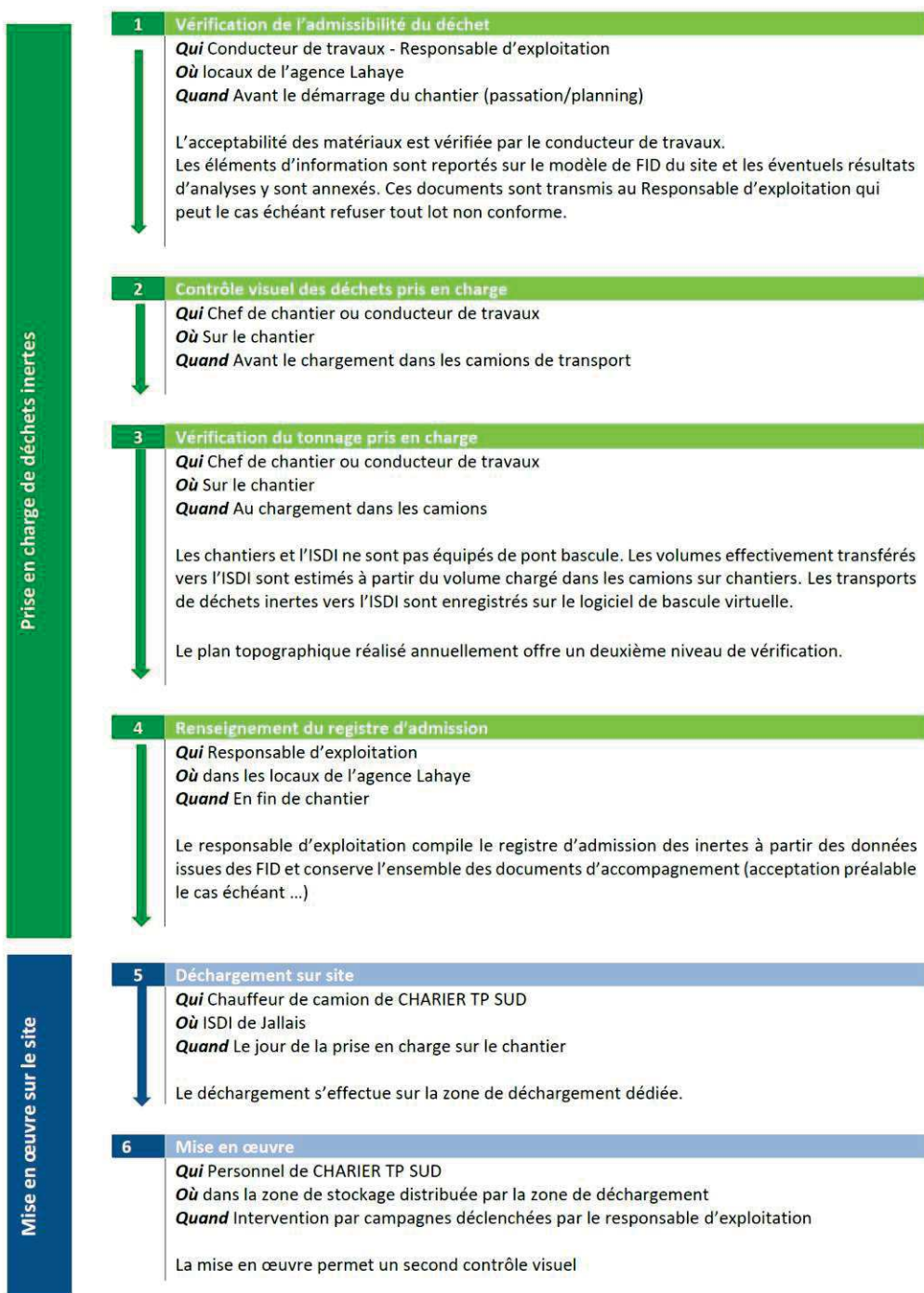


FIN DE L'EXTRAIT



Annexe 2 : Procédure d'acceptation des déchets inertes

PROCEDURE DE PRISE EN CHARGE DES INERTES SUR L'ISDI DE LA ROCHE A JALLAIS



FICHE D'IDENTIFICATION DE DÉCHET

1 FID par chantier

ISDI de la Roche -49 510
BEAUPREAU EN MAUGES

Identité du producteur des déchets (Maître d'ouvrage)

Raison Sociale / Collectivité :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° SIRET :

Responsable à contacter :

Identité de l'entreprise de travaux ou détenteur

Raison Sociale / Collectivité :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° SIRET :

Responsable à contacter :

Identité du transporteur

Raison Sociale / Collectivité :

Adresse :

Code Postal : Commune :

N° SIRET :

Responsable à contacter :

Cadre réservé à l'ISDI

Acceptation Oui Non Date :

Motif du refus Déchets non conformes Signature :

Dépassement des seuils d'admission

Autre :

Identification du chantier

Nom du chantier : Code chantier :

Adresse :

Commune :

N° INSEE :	Section :	Feuille :	N° :

Parcelle cadastrale * **OU**

Position GPS : Latitude : Longitude :

Type de chantier Terrassement Réseau

Curage de bassins/fossés Autres

Environnement du chantier Terrain nu naturel/agricole Ancien bâtiment Autre

Station-service, garage Ouvrage d'art, chaussée, parking, zone ferroviaire

Ancien remblaiement Zone industrielle

Identification du déchet

Désignation du déchet :
Volume prévisionnel :

17 05 04 : Terres et cailloux sans substances dangereuses

17 01 02 : Briques

17 01 03 : Tuiles et céramiques

Apparence du déchet : Solide Pelletable (Siccité > 30%)

Analyse fournie par le producteur (test de lixiviation NF EN 12457-2) Oui, analyse du
 Non

Selon la localisation du chantier ou de la nature des déchets, la réception de vos déchets peut être soumise à acceptation préalable sur présentation d'analyses démontrant leur caractère inerte.
Un Certificat d'Acceptation Préable devra alors être produit.

Document à conserver 3 ans

* Données obtenues sur Géoportail en cliquant sur le numéro de la parcelle

Conformément à l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.

Caractérisation du déchet :

Dénomination :		Code européen déchet:	
Opération génératrice du déchet :		Code traitement :	
Producteur du déchet:		Quantité (tonnes):	
Client à facturer :		Couleur - odeur :	
Adresse chantier :		Date de livraison :	
Nom du laboratoire :		Analyse n°	

Paramètres à vérifier pour le contenu total
joindre rapports d'analyses 1 analyse minimum

En mg/kg MS	Valeur limite inertes	N° échantillon				
Siccité	30%					
COT*	30 000					
BTEX	6					
PCB (7 congénères)	1					
Hydrocarbures C10-C40	500					
HAP	50					
COHV **	1					

* Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0.

** Analyse complémentaire en cas de suspicion sur origine des terres (blanchisserie, ancienne zone industrielle avec activité chimique...)

Test de lixiviation

réalisé selon la norme NF EN 12457-2, joindre rapports d'analyses

En mg/kg MS sur éluat	Valeur limite inertes	N° échantillon				
As - Arsenic	0,5					
Ba - Baryum	20					
Cd - Cadmium	0,04					
Cr total - Chrome total	0,5					
Cu - Cuivre	2					
Hg - Mercure	0,01					
Mo - Molybdène	0,5					
Ni - Nickel	0,4					
Pb - Plomb	0,5					
Sb - Antimoine	0,06					
Se - Sélénium	0,1					
Zn - Zinc	4					
Chlorures (1)	800					
Fluorures	10					
Sulfates (1) (2)	1000					
Indice phénols	1					
COT sur éluat (3)	500					
FS - Fraction Soluble (1)	4000					

(1) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.

(2) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes: 1500 mg/l à un ratio L/S = 0,1 l/kg et 6000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S = 10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S = 0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial; la valeur correspondant à L/S = 10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.

(3) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

Cadre réservé à l'exploitant

Refus :	N° d'acceptation PR - 2023 -	Date :
Acceptation :	Ponctuel :	Semestriel :
Visa :		Annuel :

Annexe 4 : Extrait de registre

02/05/2023
LYCHBD

Registre Déchets ISDI JALLAIS

BVPSRD

Période du 01/04/2023 au 30/04/2023

Date	Pesée	Camion		Transporteur			Déchet				Producteur			Origine		Poids Net (Tonnes)	Contrôle visuel	Vérification documents	Accusé de réception	Motif refus admission			
		Badge	Immat	Nom	Adresse	Code	Ori	Libellé	Code	Traitement	Code Trt	Code	Nom	Adresse	Code						Chantier	Libellé	Adresse
01/04/2023	90001	7	BZ212HW	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900169		NEWTOWN	ANGERS	60,000	X	X	X	
01/04/2023	90002	6	CL619YD	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900177		ESPACE PROSPER	BEAUCOUZE	10,000	X	X	X	
05/04/2023	90003	5	CB628GC	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900041		GOUDET CONSTRUCTION	CHEMILLE EN ANJOU	20,000	X	X	X	
06/04/2023	90004	5	CB628GC	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900041		GOUDET CONSTRUCTION	CHEMILLE EN ANJOU	20,000	X	X	X	
11/04/2023	90005	7	BZ212HW	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900181		MARTINEAU DIDIER	JALLAIS	80,000	X	X	X	
12/04/2023	90006	238	BN016JS	GTCM	- - 85130 LE LANDES GENUSSON	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	4	CHARIER TP SUD	PARC D'ACTIVITES DU CHAFFAULT	4923701	LYC23701	PARKING TURPAULT	CHOLET	50,000	X	X	X	
14/04/2023	90007	13229	CX544YS	CHARIER TP SUD LAHAYE	49120 LA TOURLANDRY	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	4	CHARIER TP SUD	PARC D'ACTIVITES DU CHAFFAULT	4923701	LYC23701	PARKING TURPAULT	CHOLET	10,000	X	X	X	
12/04/2023	90008	7	BZ212HW	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900182		KRAJNY	LES PONTS DE CE	30,000	X	X	X	
13/04/2023	90009	7	BZ212HW	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900182		KRAJNY	LES PONTS DE CE	30,000	X	X	X	
17/04/2023	90010	7	BZ212HW	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900183		BARRE C	ST BARTHELEMY	30,000	X	X	X	
19/04/2023	90011	7	BZ212HW	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900184		CATROUX R	CHEMILLE	10,000	X	X	X	
17/04/2023	90012	16	CF886MP	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900132		INSPIRATION	ST BARTHELEMEY D ANJOU	45,000	X	X	X	
19/04/2023	90013	16	CF886MP	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900132		INSPIRATION	ST BARTHELEMEY D ANJOU	45,000	X	X	X	
20/04/2023	90014	16	CF886MP	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900132		INSPIRATION	ST BARTHELEMEY D ANJOU	60,000	X	X	X	
21/04/2023	90015	16	CF886MP	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900132		INSPIRATION	ST BARTHELEMEY D ANJOU	20,000	X	X	X	
17/04/2023	90016	6	CL619YD	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900185		ALLAIN CHRISTIAN	CHEMILLE	50,000	X	X	X	
19/04/2023	90017	6	CL619YD	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900185		ALLAIN CHRISTIAN	CHEMILLE	60,000	X	X	X	
20/04/2023	90018	6	CL619YD	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - 49510 JALL	33240	JA	TERRES & PIERRES	17 05 04	Mise en décharge (I)	D1	21658	ENTR PINEAU	LD LE CHAMP MAISON - JALLAIS - 4	4900185		ALLAIN CHRISTIAN	CHEMILLE	20,000	X	X	X	

Annexe 5 : Avis du maire sur la remise en état



Beaupréau-en-Mauges le 10 juillet 2023

Le maire de Beaupréau-en-Mauges
à
CHARIER TP Sud
Parc d'Activités du Chaffault
13 rue de l'aéronautique
44340 BOUGUENAI

Objet : Renouvellement de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)
La Roche - JALLAIS
N.Réf. : PAD20230710_183_FA_AB_AA

affaire suivie par Annie ARNOUX
mail : urbanisme@beaupreauenmauges.fr

Monsieur le Directeur,

Vous sollicitez l'avis de la commune de Beaupréau-en-Mauges sur le projet de remise en état de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), au lieu-dit La Roche, commune déléguée de Jallais.

Vous envisagez le dépôt d'un dossier d'enregistrement pour prolonger l'exploitation du site de quinze ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2039.

Après étude des dispositions prévues pour la remise en état du site et des emprises occupées, identiques à celles du dossier initial, j'émet un avis favorable au projet précité.

Restant à votre entière disposition pour tout échange complémentaire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire de Beaupréau-en-Mauges
et par délégation

A. BRAUD
Maire déléguée de Jallais



Ville de Beaupréau-en-Mauges
Rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr

Annexe 6 : Avis des propriétaires sur la remise en état

AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT

Je soussigné :

Monsieur Stéphane DUGAS,

Propriétaire des parcelles cadastrées :

Commune de Beaupréau en Mauges (49 510)

Préfixe	Section	Numéro	Contenance
162	WH	143	47 100 m ²
162	WH	146	19 054 m ²
162	WH	147	25 600 m ²
162	WH	148	29 300 m ²
162	WH	149	64 546 m ²
TOTAL			129 963 m ²

Déclare, dans le cadre du projet de CHARIER TP SUD de déposer un nouveau dossier d'enregistrement pour prolonger l'exploitation de son Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur les parcelles sus-citées :

- Avoir pris connaissance des modalités de remise en état des terrains sus-désignés, à l'issue de l'exploitation de l'ISDI,
- Ne pas avoir d'observation particulière, ces modalités étant identiques aux conditions de réaménagement prévues dans la précédente autorisation pour lesquelles j'avais donné mon accord.

Donne en conséquence un avis favorable au projet de remise en état tel que prévu dans le dossier d'enregistrement communiqué par la société CHARIER TP SUD.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

À Beaupréau en Mauges, le 8 mai 2023



AVIS SUR LA REMISE EN ÉTAT

Je soussigné :

Monsieur Gustave PINEAU,

Propriétaire des parcelles cadastrées :

Commune de Beaupréau en Mauges (49 510)

Préfixe	Section	Numéro	Contenance
162	WH	144	36 650 m ²
TOTAL			36 650 m ²

Déclare, dans le cadre du projet de CHARIER TP SUD de déposer un nouveau dossier d'enregistrement pour prolonger l'exploitation de son installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur les parcelles sus-citées :

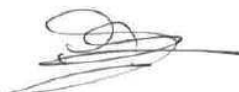
- Avoir pris connaissance des modalités de remise en état des terrains sus-désignés, à l'issue de l'exploitation de l'ISDI,
- Ne pas avoir d'observation particulière, ces modalités étant identiques aux conditions de réaménagement prévues dans la précédente autorisation pour lesquelles j'avais donné mon accord.

Donne en conséquence un avis favorable au projet de remise en état tel que prévu dans le dossier d'enregistrement communiqué par la société CHARIER TP SUD.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Montoir de Bretagne, le

8-5-2023



Annexe 7 : Mesure des retombées de poussière

Agence de Nantes
(siège social)
15 rue du meunier
44880 SAUTRON
02 40 63 63 51



Agence de Brest
48 bd Gambetta
29200 BREST
02 40 63 63 51



Agence de Bordeaux
12 av. Fernand Pilot
33133 GALGON
05 57 84 36 09



Installation de Stockage de Déchets Inertes au lieu-dit « La Roche » Commune de Beaupréau-en-Mauges (49)



Retombées de poussières dans l'environnement

Pour le compte de :



ZA La Vainerie
Route de Chemillé
49 210 LA TOURLANDRY

Numéro dossier	Date	Version
22_12.081_QGO	Aout 2022	1

Suivi des modifications

<i>Rédaction</i>	<i>Validation</i>		<i>Version</i>	<i>Date</i>
Quentin GOUGET		Etablissement du rapport	1	
<i>Modifié par</i>	<i>Validation</i>	<i>Objet de la modification</i>	<i>Version</i>	<i>Date</i>

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	2
2	REGLEMENTATION	3
3	MESURES DES RETOMBEES DE POUSSIERES	4
3.1	METHODE ET MISE EN OEUVRE	4
3.2	METEOROLOGIE	7
3.3	RESULTATS.....	8
3.4	CONCLUSION.....	10
4	ANNEXE	11

Table des figures

Figure 1 : Plan de situation.....	2
Figure 2 : Localisation des stations de mesure	4

Table des tableaux

Tableau 1 : Rubriques ICPE.....	3
Tableau 2 : Analyse de la méthodologie mise en œuvre	5
Tableau 3 : Descriptif des dispositifs mis en place sur le site	6
Tableau 6 : Résultats des masses de retombées atmosphériques totales	8
Tableau 5 : Contribution de l'installation sur l'empoussièremement local	9

1 PREAMBULE

Fiche d'identification

Maître d'ouvrage : **CHARIER TP (agence LAHAYE)**
Autorisation : Arrêté n°2014337-0001 du 03/12/2014
Commune d'implantation : **Beaupréau-en-Mauges (Jallais)**

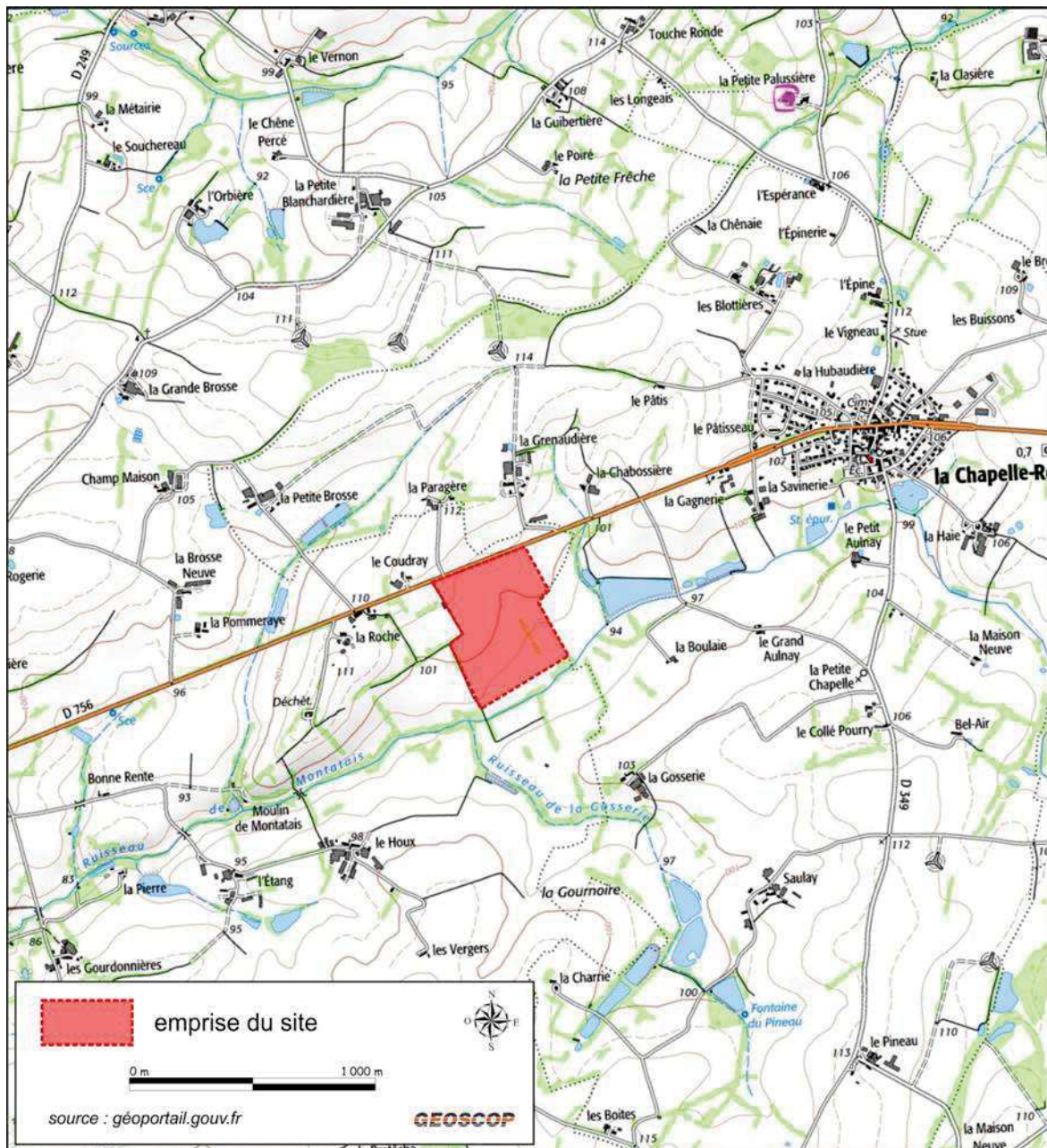


Figure 1 : Plan de situation

2 REGLEMENTATION

Le site de l'ISDI de la Roche sur la commune de Beaupréau-en-Mauges est exploité par la société CHARIER TP. Ce site est autorisé par l'arrêté préfectoral n°2014337-0001 du 03/12/2014.

Cette activité relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) comme suit :

Rubrique	Date D'autorisation	Régime*	Activité	Volume/Surface Capacité/Puissance
2760-3	03/12/2014	E	Installations de stockage de déchets inertes	55 000 m ³ par an sur 9 ans Soit un total de 480 000 m ³

* A : Autorisation / E : Enregistrement / DC : Déclaration soumis à contrôle périodique / D : Déclaration

Tableau 1 : Rubriques ICPE

D'après l'article 66 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 qui modifie l'article 25 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014, un suivi des retombées atmosphériques de retombées de poussières par la méthode des jauges de collecte des retombées doit être réalisé par l'exploitant.

Ce même article fixe le niveau de dépôts atmosphériques totaux liés à la contribution des installations à 200 mg/m²/j en limite de propriété.

3 METHODE ET MISE EN OEUVRE

3.1 REFERENTIEL NORMATIF

La mesure a été réalisée conformément à la norme NF X43-014 : "Qualité de l'air - Air ambiant - Détermination des retombées atmosphériques totales" de novembre 2017.

3.2 PLAN DE CONTRÔLE

Un réseau de 5 dispositifs de contrôle visant à mesurer les retombées de poussières a été mis en place par Géoscop.

Il s'agit de la méthode dite des jauges dont 4 installées en limite de site et 1 en dehors du périmètre autorisé afin de déterminer le niveau d'empoussiérement ambiant et étant désigné comme le « bruit de fond ».

3.2.1 Localisation des stations de mesures

Le plan du réseau de mesures mis en place est reproduit ci-dessous :



Figure 2 : Localisation des stations de mesure

3.2.2 Principe

La mise en place des jauges a été réalisée en suivant les prescriptions de la norme NF X 43-014 de Novembre 2017.

Les jauges sont de types OWEN, équipées d'un récipient en polyéthylène de 10 litres et d'un entonnoir conique en polyéthylène de surface utile de 405 cm² surmonté d'un dispositif anti-perchage pour les oiseaux. Les jauges sont disposées à une hauteur maximale de 2 m du sol.

Elles ont été exposées du 13 juin au 13 juillet 2022, soit durant **30 jours**.

Une synthèse de la méthodologie employée est présentée ci-dessous :

Méthodologie Jauges	Prescriptions selon la norme NF X 43-014 de Novembre 2017.	Eventuel écart à la norme pour le dispositif mis en place
Durée	1 semaine à 1 mois	Les durées d'exposition sont de 1 mois à +/- 3 jours.
Type de collecteur	Récipient de collecte opaque avec entonnoir lisse de diamètre fixé.	-
Volume de collecte	Adapté à la pluviométrie locale : captation du percentile 95 de la pluie maximale mensuelle	-
Grille/filtre	Tamisage à 1mm réalisé au laboratoire conformément au § 10.5.3 de la norme.	-
Hauteur de prélèvement	1,5 à 2 m.	-
Localisation	Les jauges sont positionnées afin d'être éloignées des obstacles environnants.	En cas d'impossibilité matérielle, en raison du foncier ou des impératifs imposés par certains riverains, des obstacles peuvent être proches de certaines jauges. Cet éventuel écart à la norme est indiqué dans le chapitre suivant.
Nettoyage/Collecte	Rinçage de l'entonnoir à l'eau distillée.	-

Tableau 2 : Analyse de la méthodologie mise en œuvre

3.2.3 Mise en place

Le tableau ci-dessous rend compte des dispositifs mis en place, de leur particularité et des éventuelles problématiques de mise en œuvre rencontrées :






Référence	Photographie	Environnement	Ecart éventuel rencontré
P0		Au niveau des bassins à La Chapelle-Rousselin	/
P1		Limite Nord-Ouest	/
P2		Limite Nord-Est	/
P3		Limite Sud-Est	/
P4		Limite Sud-Ouest	/

Tableau 3 : Descriptif des dispositifs mis en place sur le site

4 METEOROLOGIE

4.1 Type de données météorologiques fournies

Pour les Installations de Stockage de Déchets Inertes, conformément aux prescriptions de l'AM du 12 décembre 2014, les données météorologiques utilisées sont celles de la station météorologique Météo France la plus proche :

- les données journalières relatives à la température et la pluviométrie,
- des données horaires relatives à la direction et à la force du vent.

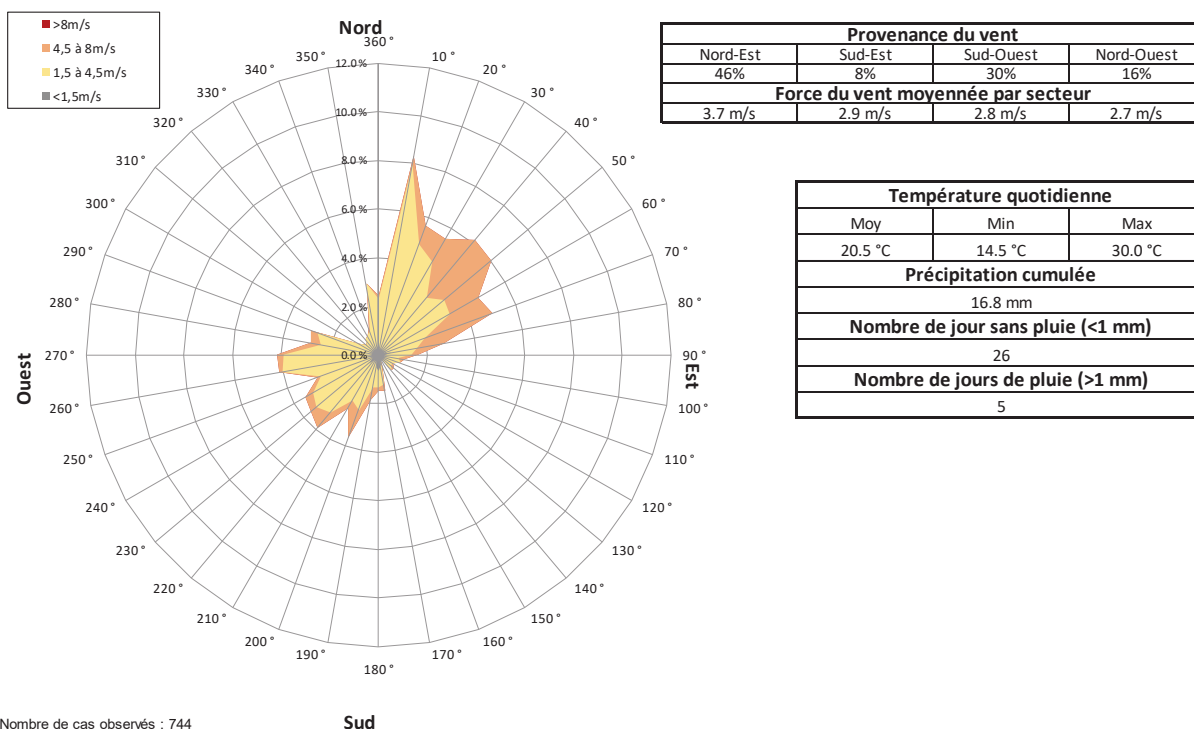
Pour ce site, la station utilisée est celle de Cholet (n°49099003) située à environ 23 km du site.

4.2 Analyse des données météorologiques

L'analyse pour la période de mesure de l'ensemble des données horaires a été traduite ci-dessous en termes de rose des vents et de différents indicateurs.

Période de mesure de la campagne du 13 juin au 13 juillet 2022.

Le tableau ci-dessous indique les conditions météorologiques pendant la période de mesure selon les données Météo France à la station de mesure la plus proche :



Nombre de cas observés : 744

Période couverte : du 13/06/22 au 13/07/22

Données issues de station météorologique Météofrance 49099003 CHOLET

Coordonnées de la station : Lat : 47°04'46"N ; Long : 0°52'49"O

Figure 3 : Rose des vents et indicateurs météorologiques durant la période de mesure

5 ANALYSE ET RESULTATS

5.1 ANALYSES DES RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES

Le contenu de chaque récipient a été analysé en laboratoire par Géoscop selon la norme NF T90-029.

L'analyse a porté sur masse des dépôts totaux (MDT) selon le § 11.1 de la norme NF X43-014) soit la somme des fractions solubles et insolubles simultanément.

Les procès-verbaux d'essais sont fournis en annexe n°1.

5.2 RESULTATS

Les résultats ont été obtenus en appliquant la formule du § 15 de la norme NF X 43-014 en fonction du nombre de jour effectif d'exposition.

Les retombées sont exprimées en mg/m²/jour à l'aide de la formule suivante :

$$R_{DT} = M_{DT} / S / N$$

Avec :

- **M_{DT}** : masse des dépôts totaux portant sur la somme des fractions solubles et insolubles issues de l'analyse présentée précédemment (cf. résultats de l'analyse en annexes) ;
- la surface de l'entonnoir «**S**» en mètre carré ;
- les dates de début et de fin d'échantillonnage, soit «**N**» le nombre de jours.

Les résultats ci-dessous donnent la masse des retombées atmosphériques totales (**R_{DT}**) interprétées sur la période d'exposition en milligrammes par mètre carré et par jour.

Période de mesure du 13/06/22 au 13/07/22	Masse des retombées atmosphériques totales (M _{DT})	Teneur moyenne des retombées atmosphériques totales (R')
point P0	70.9 mg	58 mg/m²/jour
point P1	80.6 mg	66 mg/m²/jour
point P2	73.6 mg	61 mg/m²/jour
point P3	139.0 mg	114 mg/m²/jour
point P4	156.8 mg	129 mg/m²/jour

Tableau 4 : Résultats des masses de retombées atmosphériques totales

6 COMMENTAIRES

6.1 FACTEURS POUVANT INFLUENCER LES RESULTATS

6.1.1 Teneur en matière organique

L'opérateur a observé la présence de quelques fientes sur l'entonnoir du point P4 lors de la récupération des dispositifs. A noter la fauche du champs pendant la période de mesure auprès des point P3 et P4.

6.1.2 Autres facteurs

Sans objet

6.2 ANALYSE DES RESULTATS

Les teneurs moyennes des retombées atmosphériques totales (R_{DT}) sont comprises entre 58 mg/m²/jour (point « P0 ») et 105 mg/m²/jour (point « P4 »).

Les teneurs obtenues sont toutes conformes aux prescriptions réglementaires de l'AM du 12/12/2014 qui fixe le niveau de dépôts atmosphériques totaux liées à la contribution de l'installation à 200 mg/m²/j en limite de propriété.

Cette contribution s'obtient par simple soustraction des teneurs (P1 à P4) - (P0).

Les résultats sont les suivants :

Référence de l'échantillon	Teneur moyenne des retombées atmosphériques totales	Teneur déduite (contribution de l'ISDI) PX – P0
point P0	58 mg/m ² /jour	-
point P1	66 mg/m ² /jour	8 mg/m ² /jour
point P2	61 mg/m ² /jour	3 mg/m ² /jour
point P3	114 mg/m ² /jour	56 mg/m ² /jour
point P4	129 mg/m ² /jour	71 mg/m ² /jour

Tableau 5 : Contribution de l'installation sur l'empoussièrement local

6.3 CONCLUSION


En 2022, les niveaux de retombées atmosphériques totales **ne dépassent pas 129 mg/m²/j** au droit des 4 points du réseau de surveillance disposés en limite de site.

Les points P3 et P4 étant les plus éloignés du site et présentant les teneurs les plus importantes. La proximité des activités agricoles avec ces points de mesure peuvent expliquer des teneurs plus importantes que les stations plus proche de l'activité de l'ISDI.

La contribution de l'installation sur les niveaux de dépôts atmosphériques totaux est conforme à la réglementation en vigueur.

7 ANNEXES


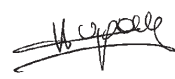
ANNEXE N°1 : Procès-verbal d'essais – Détermination des M_{DT}

	Client :	CHARIER TP	Date d'édition	09/07/2021
	Lieu :	ISDI la Roche - Beaupréau-en-Mauges (49)	Opérateur :	Q. GOUGET
	Type :	Détermination globale des Matières Organiques (MO) dans les dépôts totaux		

Procès-verbal d'essai

Date d'échantillonnage en laboratoire : 17/08/2022
 Température laboratoire : 27.2 °C
 Références méthodes : NF X43-014 et NF EN 15935 (méthode de la "perte au feu")

Référence échantillon	Masse des retombées atmosphériques totales (M_{DT})	Teneur moyenne des retombées atmosphériques totales (R_{DT}) selon norme NF X43-014	Perte au feu (W_{Loi}) selon norme NF EN 15935
point a1 (2021-T2)	71 mg	58 mg/m ² /jour	404889.4%
point c1 (2021-T2)	81 mg	66 mg/m ² /jour	412549.6%
point c2 (2021-T2)	74 mg	61 mg/m ² /jour	381041.2%
point c3 (2021-T2)	139 mg	114 mg/m ² /jour	232823.1%
point c4 (2021-T2)	157 mg	129 mg/m ² /jour	206844.3%

Référence dossier :	Rédaction : Antoine LEGRAND	Validation : Bruno DUPOUY
22_MRT.194_ALE		

ANNEXE N°2 : Synthèse journalière des conditions météorologiques horaires durant les durées d'exposition des jauges

<i>Jour traité</i>	<i>Force du vent moyen quotidien (moyenne horaire) en m/s</i>	<i>Force du vent max quotidien (moyenne horaire) en m/s</i>	<i>Direction du vent max quotidien en degré</i>	<i>Précipitations en mm</i>	<i>Température moyenne en °C</i>
13/06/2022	3.8	5.8	40	0	17.9
14/06/2022	4.1	6.6	70	0	21.5
15/06/2022	2.5	3.8	20	0	24.4
16/06/2022	3.0	5.2	90	0	24.4
17/06/2022	2.6	4.4	80	0	28.4
18/06/2022	3.4	6.2	160	0.4	30
19/06/2022	4.1	7.8	40	0.4	21
20/06/2022	3.5	7.4	40	0.2	22
21/06/2022	2.5	5.7	40	4.4	21
22/06/2022	2.7	4.4	290	0.2	18.6
23/06/2022	2.1	3.9	290	0.6	18.5
24/06/2022	4.5	7.1	220	3.8	16.8
25/06/2022	3.5	6.6	190	2.2	15.1
26/06/2022	2.6	4.6	200	0	16.5
27/06/2022	3.0	4.9	280	0	16
28/06/2022	2.3	3.9	270	0	16.3
29/06/2022	3.0	4.6	200	2.8	14.5
30/06/2022	2.8	5.1	270	1.8	14.8
01/07/2022	1.9	2.8	280	0	15.8
02/07/2022	2.2	5.3	290	0	18.8
03/07/2022	2.8	4.4	10	0	17.9
04/07/2022	3.1	4.9	10	0	18.6
05/07/2022	3.2	4.2	10	0	18.6
06/07/2022	3.8	5.7	40	0	20
07/07/2022	3.2	4.9	20	0	20
08/07/2022	4.5	7.4	50	0	21.4
09/07/2022	3.8	6.0	40	0	23.6
10/07/2022	5.2	7.4	100	0	23.3
11/07/2022	5.2	7.9	100	0	24.7
12/07/2022	2.7	4.4	120	0	27.2
13/07/2022	1.7	3.4	290	0	28.7

Annexe 8 : Mesures de bruit



Installation de Stockage de Déchets Inertes au lieu-dit « La Roche » Commune de Beaupréau-en-Mauges (49)



Contrôle des niveaux de bruit dans l'environnement Année 2022

Pour le compte de :



ZA La Vainerie
Route de Chemillé
49 210 LA TOURLANDRY

Numéro dossier	Date	Version
22_12.056_QGO	Mai 2022	1

Suivi des modifications

Rédaction	Validation		Version	Date
Quentin GOUGET	Nicolas OLLIVAUD	Etablissement du rapport	1	31/05/2022
Modifié par	Validation	Objet de la modification	Version	Date

Le présent rapport a pour objet de rendre compte des mesures effectuées sur l'installation de stockage de déchets inertes sur la commune de Beaupréau-en-Mauges, à la demande de la société CHARIER TP SUD.

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
I. MESURES DE BRUIT	5
I.1 Contexte réglementaire	5
I.2 Méthode.....	6
I.3 Mise en œuvre.....	7
I.4 Conditions météorologiques	8
I.5 Résultats.....	9
I.6 Commentaires	10
II. CONCLUSION	11
ANNEXES.....	12

Table des Figures

Figure 1 : Prises de vue des sources de bruits associées à l'exploitation	4
Figure 2 : Dénomination et localisation des points de mesures	7

Table des Tableaux

Tableau 1 : Rubriques ICPE associées aux activités exercées sur le site de Beaupréau-en-Mauges	5
Tableau 2 : Réglementation des émergences admissibles.....	6
Tableau 3 : Niveaux sonores admissibles en limite de site	6
Tableau 4 : Références du matériel utilisé	6
Tableau 5 : Données météorologiques pendant les périodes de mesure	8
Tableau 6 : Synthèse des émergences en ZER et des niveaux de bruit en limite de site	9
Tableau 7 : Présentation des commentaires.....	10

PREAMBULE

Fiche d'identification

Bénéficiaire de l'autorisation : **CHARIER TP SUD**
Déclaration : **AP du 03/12/2014.**
Commune d'implantation : **Beaupréau-en-Mauges (49)**
Rubrique ICPE : **2760-3**



Figure 1 : Prises de vue des sources de bruits associées à l'exploitation

I. MESURES DE BRUIT

I.1 Contexte réglementaire

La société CHARIER TP Sud exploite au lieu-dit « la Roche » sur la commune de Beaupréau-en-Mauges une installation de stockage de déchets inertes. Cette installation est autorisée par l'arrêté préfectoral n°2014337-0001-ISDI du 3 décembre 2014.

Cette activité relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) comme suit :

Rubrique	Date D'autorisation	Régime*	Activité	Volume/Surface Capacité/Puissance
2760-3	03/12/2014	E	Installations de stockage de déchets inertes	55 000 m ³ par an sur 9 ans Soit un total de 480 000 m ³

Tableau 1 : Rubriques ICPE associées aux activités exercées sur le site de Beaupréau-en-Mauges

Les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997 relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les ICPE sont applicables pour l'installation concernée par ce rapport. Ainsi, les émergences admissibles en zone réglementée, c'est à dire les différences entre les bruits ambiants, installation en fonctionnement, et les bruits résiduels, en l'absence de bruit généré par l'installation, sont les suivantes :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée	Emergence admissible pour la période allant de 7h00 à 22h00 sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22h00 à 7h00 ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB (A) et inférieur ou égal à 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)
Supérieur à 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)

Tableau 2 : Réglementation des émergences admissibles

D'après ce même Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997, les niveaux admissibles en limite de site sont les suivants :

Période de jour : allant de 7h à 22h (sauf dimanche et jours fériés)	Période de nuit : allant de 22h à 7h (et dimanche et jours fériés)
70 dB (A)	60 dB (A)

Tableau 3 : Niveaux sonores admissibles en limite de site

I.2 Méthode

Les mesures sont effectuées selon les dispositions de la norme AFNOR NF S 31-010 " Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage ", complétées par les dispositions de l'AM du 23/01/97.

Ils ont été réalisés à l'aide de microphones de classe I (FUSION et SOLO 01dB), selon la méthode de contrôle.

Les stations de mesure utilisées pour cette étude sont les suivantes :

Instrument	Constructeur	Modèle	Repère	N° de série
Sonomètre	01DB	FUSION	12	10312
Sonomètre	01DB	FUSION	13	10313
Sonomètre	01DB	FUSION	14	11299
Sonomètre	01DB	FUSION	15	11277
Sonomètre	01DB	FUSION	16	11332
Sonomètre	01DB	FUSION	17	11874
Sonomètre	01DB	FUSION	18	11870
Sonomètre	01DB	FUSION	19	12277
Sonomètre	01DB	SOLO	noir	10147
Sonomètre	01DB	SOLO	blanc	10732
Sonomètre	01DB	SOLO	vert/jaune	11371
Calibreur	01DB	CAL31		89158

Tableau 4 : Références du matériel utilisé

Afin que les mesures soient représentatives de l'activité, il a été distingué pour l'interprétation de chaque enregistrement (fourni en annexes) :

- Bruit résiduel : sans aucune activité sur le site,
- Bruit ambiant : avec activité sur le site.

I.3 Mise en œuvre

Les enregistrements ont eu lieu au niveau des 7 points de mesure positionnés à proximité des habitations les plus proches du périmètre d'exploitation ainsi qu'en limite de site (cf. Figure 1).

Mesures en limite de site	Mesures en ZER
LS 1 : limite nord-ouest du site	ZER 1 : habitation au lieu-dit « La Roche »
LS 2 : limite nord-est du site	ZER 2 : habitation au lieu-dit « Le Coudray »
LS 3 : limite sud-est du site	ZER 3 : habitation au lieu-dit « La Paragère »
LS 4 : limite sud-ouest du site	ZER 4 : habitation au lieu-dit « La Grenaudière »
	ZER 5 : habitation au lieu-dit « La Chabossière »
	ZER 6 : habitation au lieu-dit « La Boulaie »
	ZER 7 : habitation au lieu-dit « La Grosserie »

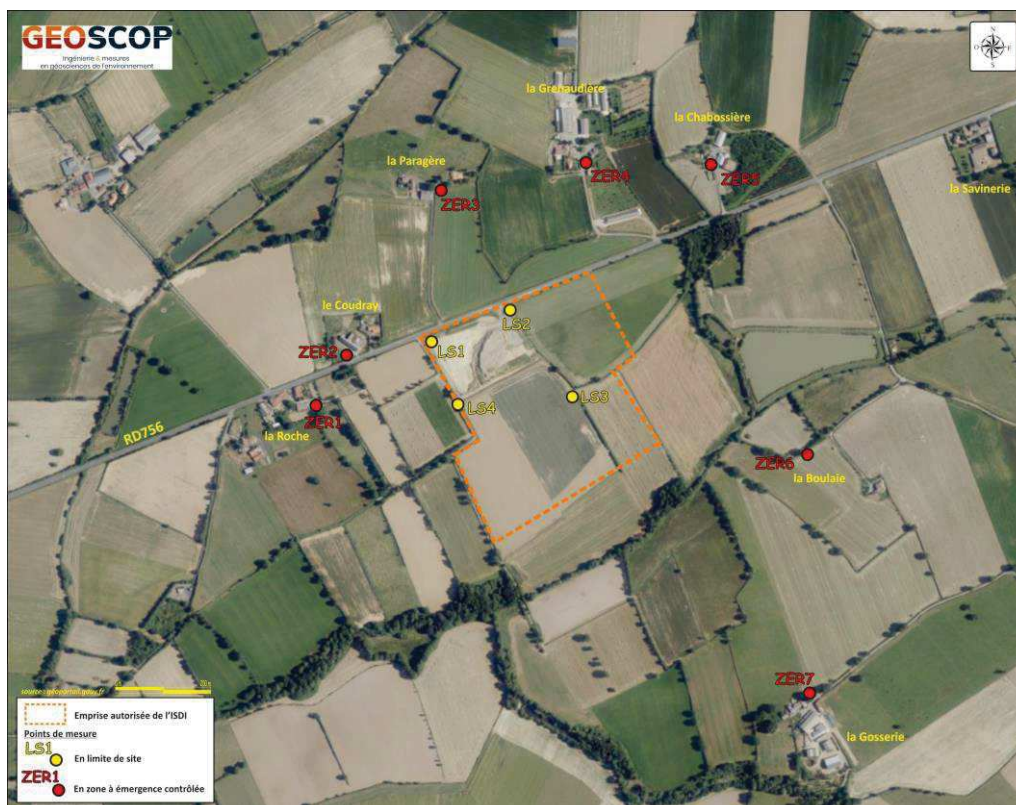


Figure 1 : Dénomination et localisation des points de mesures

Les enregistrements ont lieu le 18 mai 2022.

Lors des mesures, le sonomètre était placé à une hauteur de 1,50 mètre par rapport au sol.

Périodes retenues :

- Ambiant : de 9h30 à 11h30 (limite de site)
- Ambiant : de 10h00 à 11h00 (ZER1/ZER2/ZER3/ZER4/ZER5)
- de 10h05 à 11h05 (ZER6)
- de 10h15 à 11h15 (ZER7)
- Résiduel : de 12h05 à 13h05 (ZER)

Les installations fonctionnaient normalement pour les mesures en phase d'activité :

- Fonctionnement de la pelle mécanique,
- Circulation et manœuvre du tracteur,
- Chargement de la benne du tracteur par la pelle mécanique,
- Déchargement de la benne,
- Entrée et déchargement de déchets inertes des P.L.

A noter que sur les périodes de mesures en ambiant, les bruits émis par le trafic routier sur la R.D. n°756 ont légèrement impacté le fond sonore.

De plus, sur les points ZER3/ZER4 et ZER5, une activité de fauchage perturbe fortement le signal, de même sur le point ZER6 avec l'activité agricole voisine. Ces perturbations du signal ont été retirés pour le calcul des émergences (cf. *fiches de bruit en Annexes*).

I.4 Conditions météorologiques

Période :	jour
Rayonnement :	fort
Humidité :	sol sec
Vent :	moyen à fort

POSTE*	DATE	heure		Vitesse du vent moyen horaire	Direction** du vent moyen horaire	Vitesse du vent maxi instantané horaire	Direction du vent maxi instantané horaire	Heure du vent maxi instantané horaire
49099003	18-mai-22	9 h	données calculées entre 8 h et 9 h	3.1 m/s	100 °	4.7 m/s	120 °	8h52
49099003	18-mai-22	10 h	données calculées entre 9 h et 10 h	2.6 m/s	100 °	6.0 m/s	110 °	9h39
49099003	18-mai-22	11 h	données calculées entre 10 h et 11 h	2.5 m/s	90 °	4.9 m/s	90 °	10h57
49099003	18-mai-22	12 h	données calculées entre 11 h et 12 h	4.3 m/s	90 °	6.3 m/s	80 °	11h56
49099003	18-mai-22	13 h	données calculées entre 12 h et 13 h	4.0 m/s	120 °	7.4 m/s	100 °	12h02
49099003	18-mai-22	14 h	données calculées entre 13 h et 14 h	5.5 m/s	120 °	9.1 m/s	150 °	13h58

*Le poste Météo France 49099003 se situe à CHOLET

** Direction d'où provient le vent

Tableau 5 : Données météorologiques pendant les périodes de mesure

I.5 Résultats

Les résultats sont exprimés en décibels pondération A. Il s'agit du niveau acoustique équivalent pondéré A calculé sur l'intervalle de mesurage. *Les valeurs sont arrondies au demi-décibel près.* L'ensemble des résultats obtenus est résumé dans les tableaux suivants :

Mesures en Zone à Emergence Réglementée								
Point de Réception	Lieu	Date	Conditions météo**	Niveaux de bruit résiduel* en dBA		Niveaux de bruit ambiant* en dBA		Emergence en dBA
				LAeq	L50	LAeq	L50	
ZER1	habitation au lieu-dit "la Roche"	18/05/2022	U4/T1	48.5	43.5	49.5	45.0	1.0
ZER2	habitation au lieu-dit "le Coudray"	18/05/2022	U4/T1	62.5	48.0	63.5	49.0	1.0
ZER3	habitation au lieu-dit "la Paragère"	18/05/2022	U3/T1	47.0	42.5	45.5	42.5	< 0,5
ZER4	habitation au lieu-dit "la Grenaudière"	18/05/2022	U2/T1	56.0	46.0	50.0	46.0	< 0,5
ZER5	habitation au lieu-dit "la Chabossière"	18/05/2022	U2/T1	51.0	46.5	49.0	47.0	< 0,5
ZER6	habitation au lieu-dit "la Boulaie"	18/05/2022	U2/T1	51.5	38.5	48.0	46.0	< 0,5
ZER7	habitation au lieu-dit "la Gosserie"	18/05/2022	U2/T1	54.0	45.0	50.0	43.0	< 0,5

Limites de site								
Point de Réception	Lieu	Date	Conditions météo**	Niveaux de bruit résiduel* en dBA		Niveaux de bruit ambiant* en dBA		Limite admissible en dBA
				LAeq	L50	LAeq	L50	
LS1	limite nord-ouest du site	18/05/2022	-			61.0	53.0	70.0
LS2	limite nord-est du site	18/05/2022	-			61.5	54.5	70.0
LS3	limite sud-est du site	18/05/2022	-			42.0	39.5	70.0
LS4	limite sud-est du site	18/05/2022	-			53.5	42.0	70.0

* bruit résiduel : SANS activité du site bruit ambiant : AVEC activité du site

** Conditions météorologiques au sens de la norme NFS 31-010 - cf. Annexe météorologique

Pour mémoire, pour une distance inférieure à 40 m, l'influence de la météorologie est négligeable.

Tableau 6 : Synthèse des émergences en ZER et des niveaux de bruit en limite de site

Les enregistrements ont une durée minimale de 30 minutes.

Chaque point de mesure fait l'objet d'une fiche individuelle. Les détails des enregistrements et des indices statistiques sont fournis en annexes.

I.6 Commentaires

Point de réception	Lieu	Date	Provenance du vent	Commentaires	Conformité
ZER 1	habitation au lieu-dit "la Roche"	18/05/2022	Est	Les émergences mesurées sont conformes. Le site est légèrement audible mais le signal est cependant fortement impacté par le trafic routier local.	Conforme
ZER 2	habitation au lieu-dit "le Coudray"			Les émergences mesurées sont conformes. Le site est audible mais le signal est cependant fortement impacté par le trafic routier local.	Conforme
ZER 3	habitation au lieu-dit "la Paragère"			Les émergences mesurées sont conformes. Le site est audible mais le signal est cependant impacté par le trafic routier local et les travaux de fauchage (non pris en compte dans le calcul).	Conforme
ZER 4	habitation au lieu-dit "la Grenaudière"			Les émergences mesurées sont conformes. Le site est faiblement audible mais le signal est cependant impacté par le trafic routier local et les travaux de fauchage (non pris en compte dans le calcul).	Conforme
ZER5	habitation au lieu-dit "la Chabossière"			Les émergences mesurées sont conformes. Le site est faiblement audible mais le signal est cependant impacté par le trafic routier local et les travaux de fauchage (non pris en compte dans le calcul).	Conforme
ZER6	habitation au lieu-dit "la Boulaie"			Les émergences mesurées sont conformes. Le site n'est pas audible mais le signal est cependant impacté par l'activité agricole voisine (non pris en compte dans le calcul).	Conforme
ZER7	habitation au lieu-dit "la Gosserie"			Les émergences mesurées sont conformes. Le site n'est pas audible mais le signal est cependant impacté par les activités agricoles et domestiques voisines.	Conforme
LS1	limite nord-ouest du site			Les activités de la pelle et du tracteur sont audibles mais le signal est fortement impacté par le trafic routier. Le niveau de bruit est inférieur à la limite admissible.	Conforme
LS2	limite nord-est du site			Les activités de la pelle et du tracteur sont audibles mais le signal est fortement impacté par le trafic routier. Le niveau de bruit est inférieur à la limite admissible.	Conforme
LS3	limite sud-est du site			Les activités du site sont légèrement audibles. Le niveau de bruit est inférieur à la limite admissible.	Conforme
LS4	limite sud-est du site			Les activités de la pelle et du tracteur sont audibles ainsi que le déchargement de déchets inertes par un P.L.. Le niveau de bruit est inférieur à la limite admissible.	Conforme

Légende :

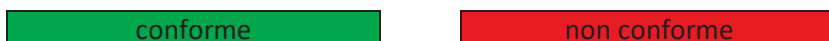


Tableau 7 : Présentation des commentaires

II. CONCLUSION

En ZER :

Dans les conditions de l'échantillonnage des niveaux sonores résiduels et ambiants autour du site, les mesurages de contrôle mettent en évidence **des émergences diurnes conformes sur les 7 points en ZER**, vis-à-vis de l'émergence admissible au niveau des habitations les plus proches, telles que définies par l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997.

Les niveaux sonores sont supérieurs lors des mesures en période résiduel du à l'augmentation du trafic routier sur le RD7456 pendant la pause méridienne.

Les activités de fauchage sur les points ZER3/ZER4 et ZER5 ainsi que l'activité agricole voisine sur ZER6 ont fortement impactées le signal sonores. Ces activités n'ont pas été prises en compte dans le calcul des émergences.

En limite de site :

Dans les mêmes conditions, **les niveaux sonores en limite de site sont conformes** puisqu'inférieurs aux niveaux fixés par l'Arrêté Ministériel du 23 janvier 1997.

L'ISDI de la Roche sur la commune de Beaupréau-en-Mauges respecte les seuils limites autorisés selon l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installations Classés pour la Protection de l'environnement.

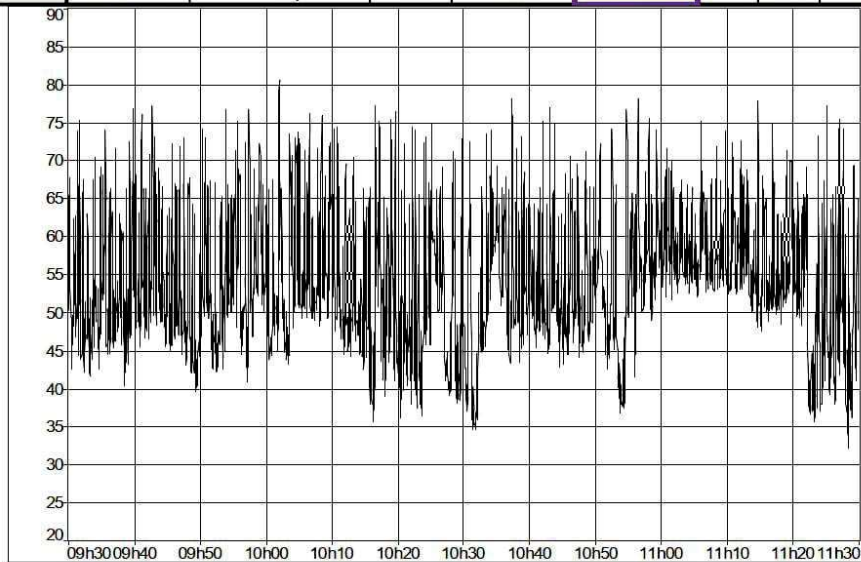
ANNEXES

- Fiches de mesures de bruit (18 pages)
- Note d'information sur le bruit (2 pages)
- Certificats d'étalonnage des sonomètres et de l'étalon (12 pages)

N°	Lieu	Date	Période	Activité
LS1	limite nord-ouest du site	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activités du site : fonctionnement de la pelle mécanique, chargement et déchargement de la benne, circulation et manœuvre du tracteur, déchargement de déchets inertes par un P.L. - trafic routier important sur la RD756		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen à fort		

Résultats	Fichier	LS1.CMG						
	Début	18/05/2022 09:30						
	Fin	18/05/2022 11:30						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
#1371	Leq	A	dB	60.8	32.1	80.6	52.8	

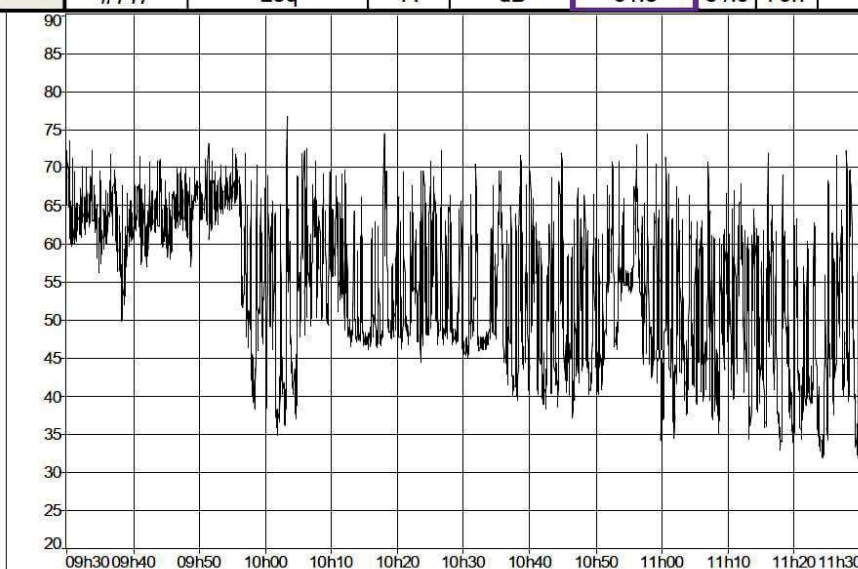


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11371) - Calibreur ACLAN CAL31
Les mesures ont été effectuées conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
LS2	limite nord-est du site	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activités du site : fonctionnement de la pelle mécanique, chargement et déchargement de la benne, circulation et manœuvre du tracteur, entrée et sortie d'un P.L. - trafic routier important sur la RD756		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen à fort		

Résultats	Fichier	LS2.CMG						
	Début	18/05/2022 09:30						
	Fin	18/05/2022 11:30						
		Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
	#147	Leq	A	dB	61.3	31.9	76.7	54.5

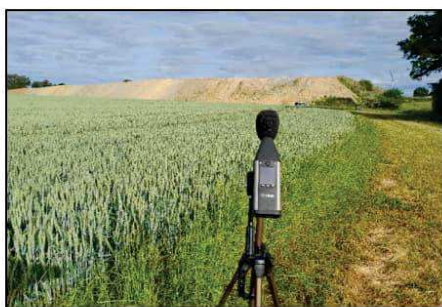
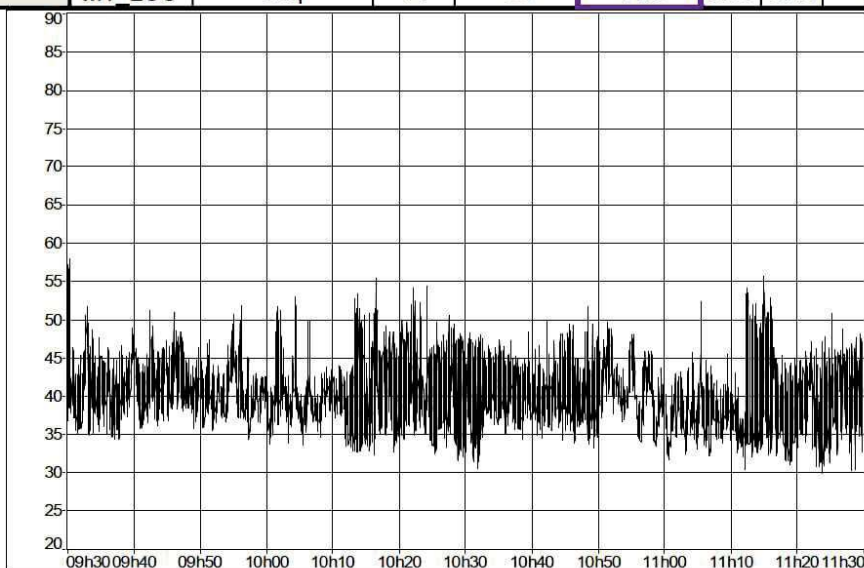


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 10147) - Calibreur ACLAN CAL 31
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
LS3	limite sud-est du site	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activités du site : fonctionnement de la pelle, circulation et manœuvre du tracteur - trafic routier sur la RD756 - faune / flore environnante			
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen à fort			-

Résultats	Fichier	LS3.cmg						
	Début	18/05/2022 09:30						
	Fin	18/05/2022 11:30						
		Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
	MY LOC	Leq	A	dB	41.8	29.8	57.9	39.3

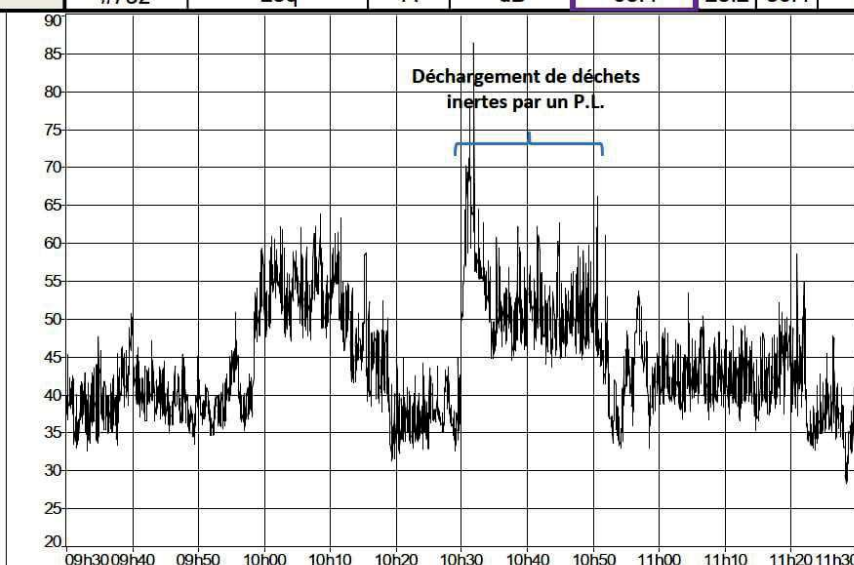


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 12277) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
LS4	limite sud-ouest du site	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activités du site : fonctionnement de la pelle, circulation et manœuvre du tracteur, déchargement de déchets inertes par un P.L. - trafic routier sur la RD756 - faune / flore environnante		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen à fort		

Résultats	Fichier	LS4.CMG						
	Début	18/05/2022 09:30						
	Fin	18/05/2022 11:30						
		Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
	#732	Leq	A	dB	53.4	28.2	86.4	42.1

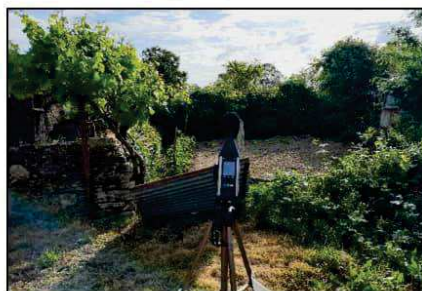
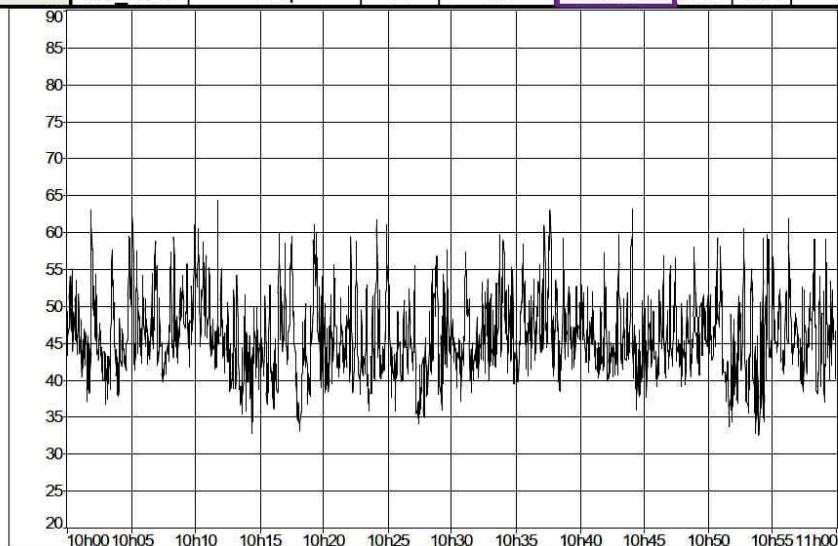


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 10732) - Calibreur ACLAN CAL 31
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER1	habitation au lieu-dit "la Roche"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activité du site au loin - trafic routier important sur la RD756 - faune / flore environnante		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		U4/T1

Résultats	Fichier	ZER1.cmg						
	Début	18/05/2022 10:00						
	Fin	18/05/2022 11:00						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
	MY_LOC	Leq	A	dB	49.3	32.5	64.4	45.1

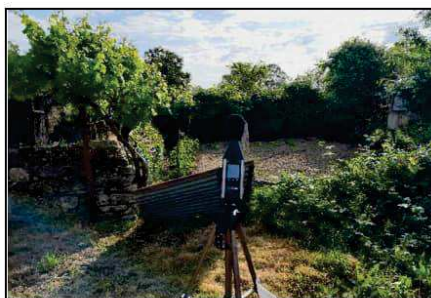
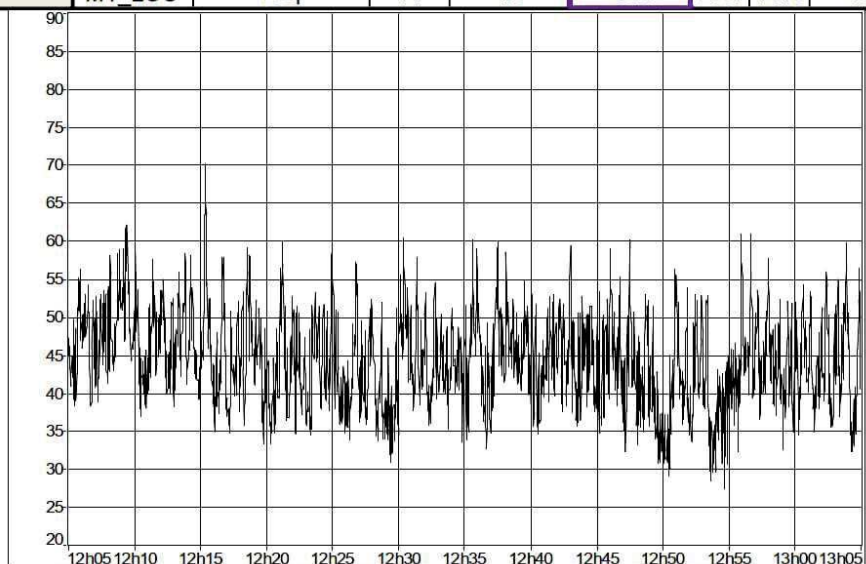


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11874) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER1	habitation au lieu-dit "la Roche"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- trafic routier important sur la RD756 - faune / flore environnante			
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen			-

Résultats	Fichier	ZER1.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
		Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
	MY_LOC	Leq	A	dB	48.5	27.4	70.1	43.7

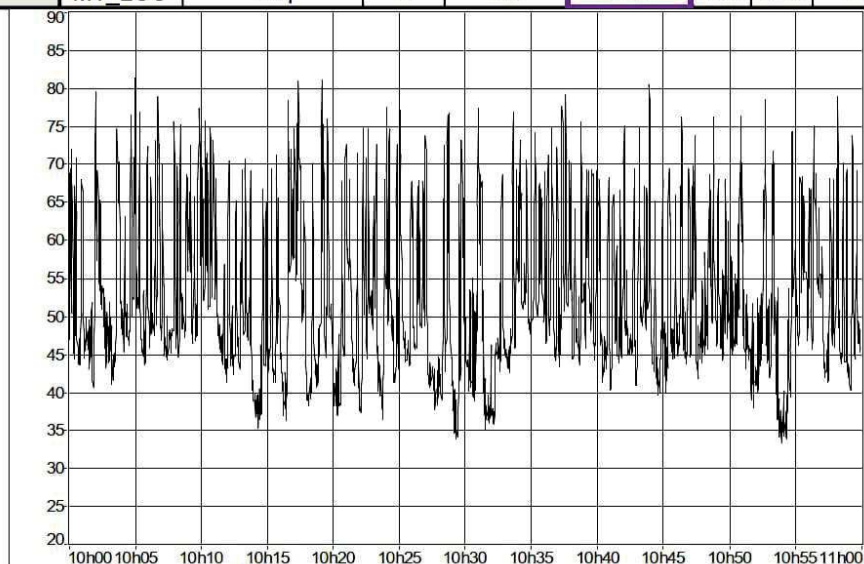


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11874) - Calibreur ACLAN CAL 31
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER2	habitation au lieu-dit "le Coudray"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activité du site au loin - trafic routier important sur la RD756		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		U4/T1

Résultats	Fichier	ZER2.cmg						
	Début	18/05/2022 10:00						
	Fin	18/05/2022 11:00						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
	MY_LOC	Leq	A	dB	63.3	33.3	81.3	49.0

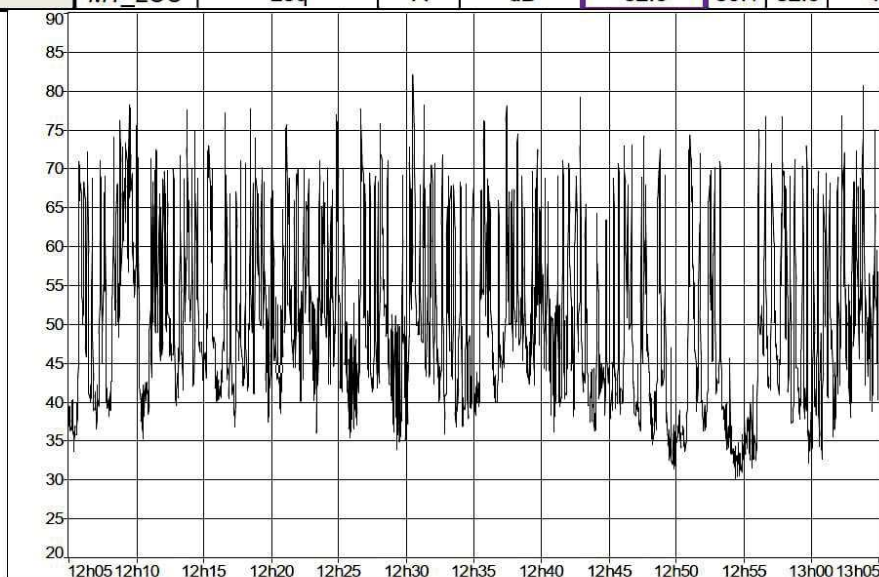


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11870) - Calibreur ACLAN CAL 01
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER2	habitation au lieu-dit "le Coudray"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- trafic routier important sur la RD756 - faune / flore environnante		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		

Résultats	Fichier	ZER2.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	62.6	30.1	82.0	47.9	

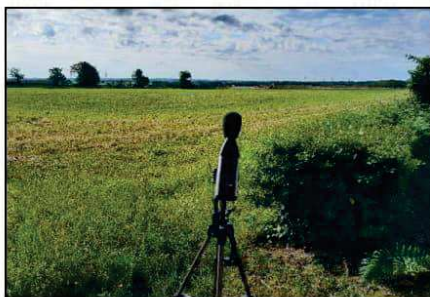
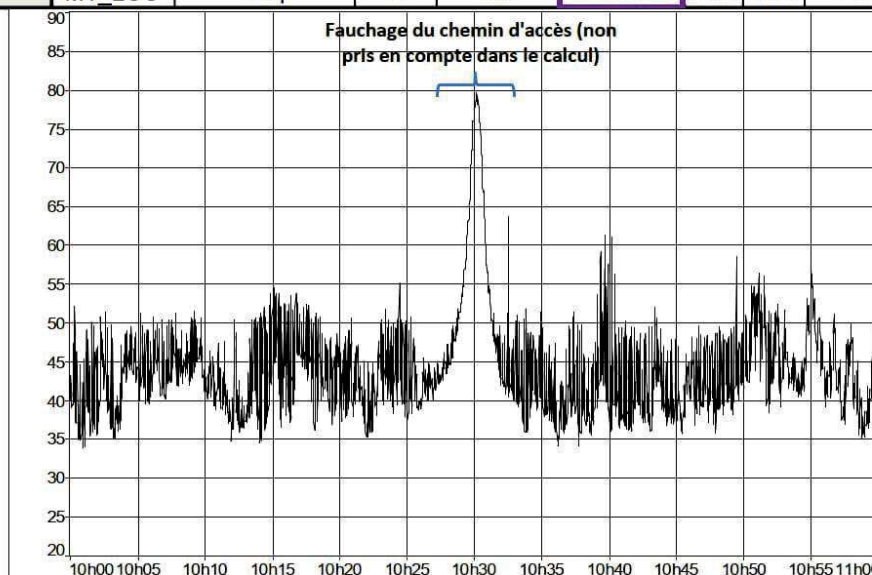


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11870) - Calibreur ACLAN CAL 01
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER3	habitation au lieu-dit "la Paragère"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activité du site audible : fonctionnement de la pelle, circulation et manœuvre du tracteur - trafic routier important sur la RD756 - fauchage du chemin d'accès au lieu-dit		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		U3/T1

Résultats	Fichier	ZER3.cmg						
	Début	18/05/2022 10:00						
	Fin	18/05/2022 11:00						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	45.6	33.9	63.6	42.4	

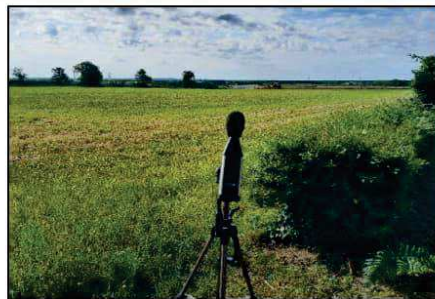
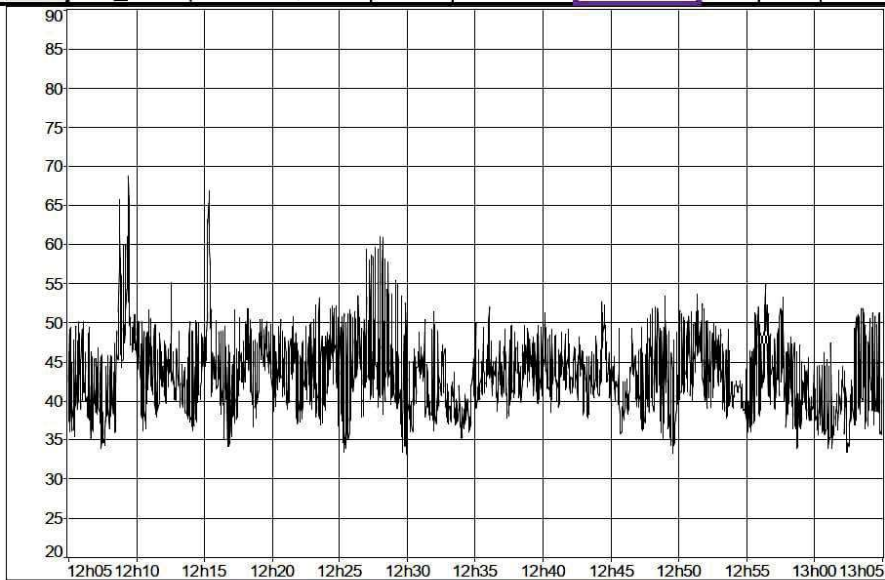


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11277) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER3	habitation au lieu-dit "la Paragère"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- trafic routier important sur la RD756 - faune / flore environnante			
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen			-

Résultats	Fichier	ZER3.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	46.8	33.1	68.7	42.3	

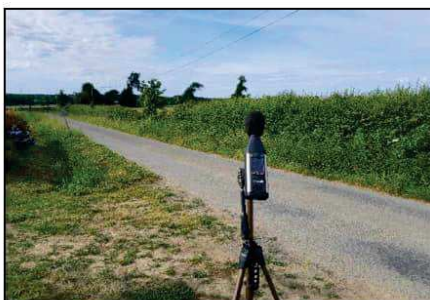
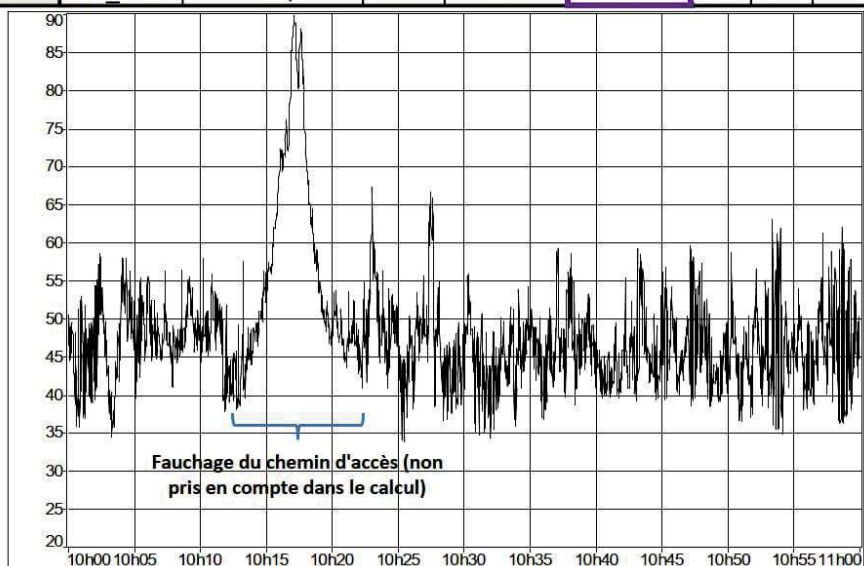


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11277) - Calibreur ACLAN CAL 31
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER4	habitation au lieu-dit "la Grenaudière"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activité du site au loin - trafic routier sur la RD756 et la route d'accès au lieu-dit - fauchage de la route d'accès au lieu-dit - faune / flore environnante			
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen			U2/T1

Résultats	Fichier	ZER4.cmg						
	Début	18/05/2022 10:00						
	Fin	18/05/2022 11:00						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY LOC	Leq	A	dB	49.9	33.8	67.3	45.9	

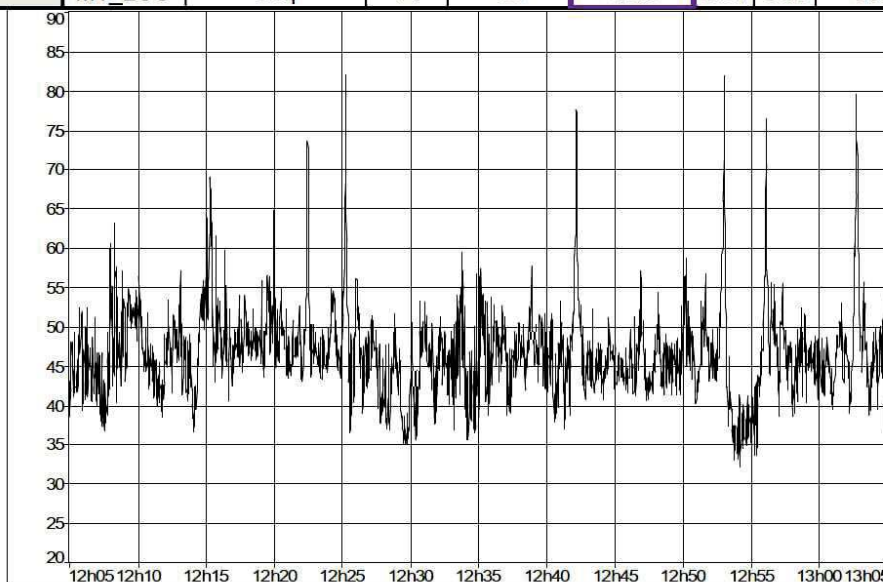


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11332) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER4	habitation au lieu-dit "la Grenaudière"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- trafic routier R.D. n°14 - faune environnante - exploitation agricole (vaches)		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		

Résultats	Fichier	ZER4.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	55.8	32.1	82.0	46.2	

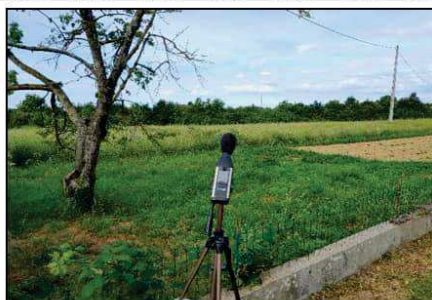
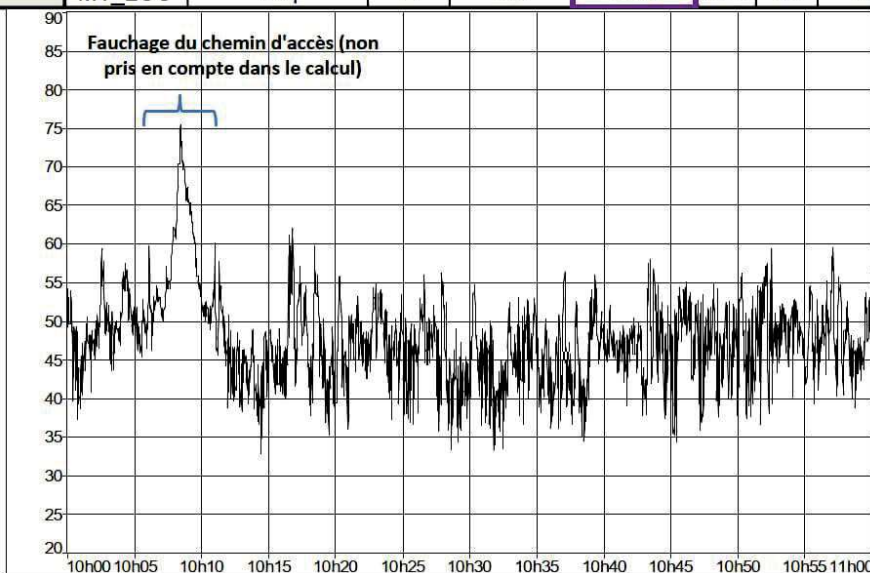


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11332) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER5	habitation au lieu-dit "la Chabossière"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	<ul style="list-style-type: none"> - activité du site au loin : bip de recul - fauchage du chemin d'accès - trafic routier sur la RD756 - faune / flore environnante 		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		U2/T1

Résultats	Fichier	ZER5.cmg						
	Début	18/05/2022 10:00						
	Fin	18/05/2022 11:00						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	49.1	32.8	62	46.8	

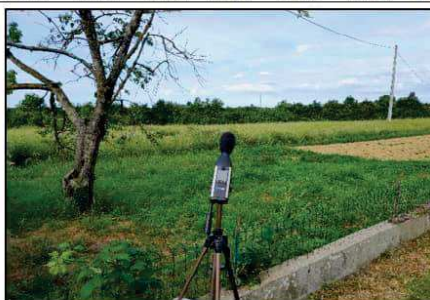
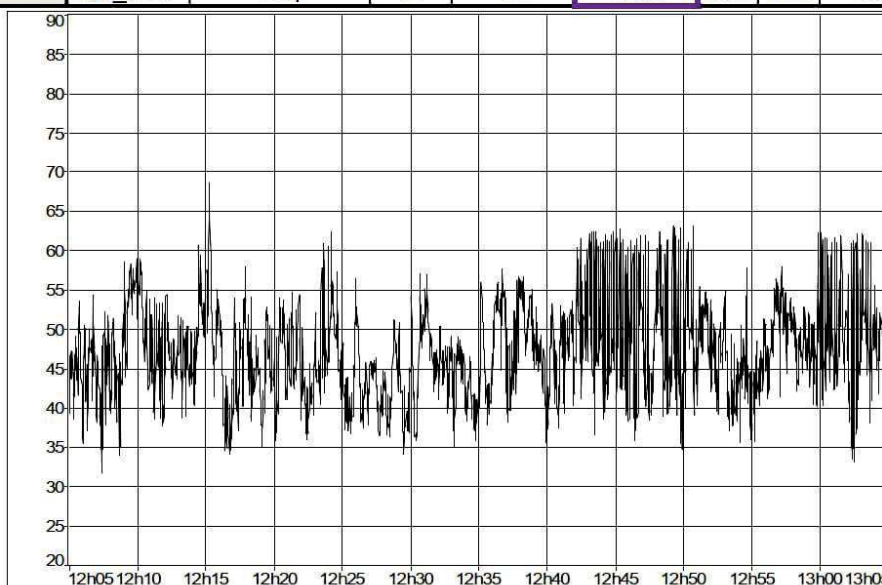


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11299) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER5	habitation au lieu-dit "la Chabossière"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- trafic routier sur la RD756 - faune / flore environnante			
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen			-

Résultats	Fichier	ZER5.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
	MY_LOC	Leq	A	dB	51.2	31.8	68.5	46.6

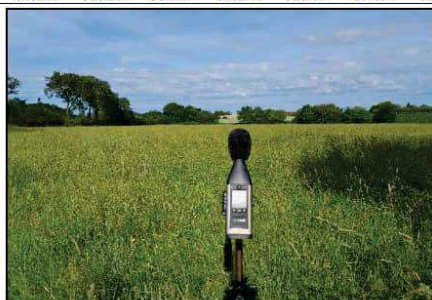
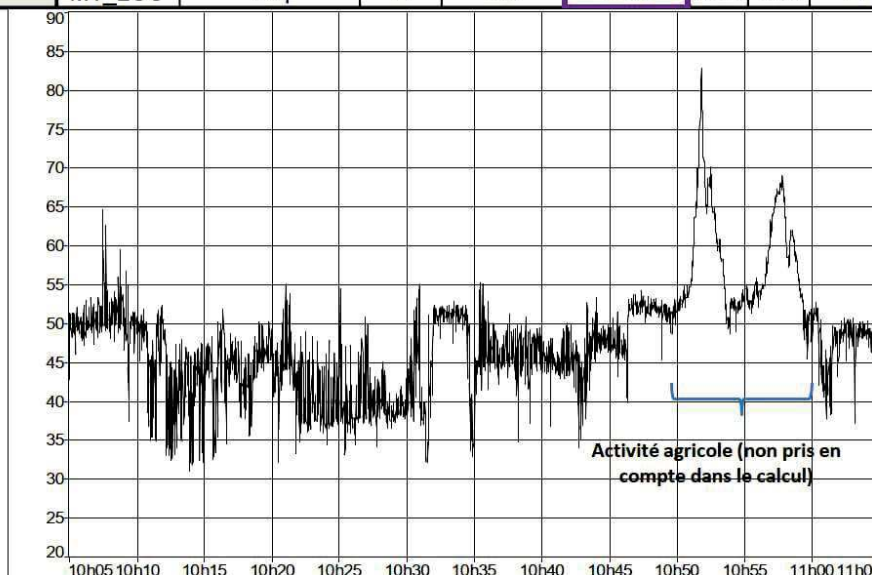


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 11299) - Calibreur ACLAN CAL 31
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER6	habitation au lieu-dit "la Boulaie"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	<ul style="list-style-type: none"> - activité du site peu audible - activité agricole - trafic routier sur la RD756 - faune/flore environnante 		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		U2/T1

Résultats	Fichier	ZER6.cmg						
	Début	18/05/2022 10:05						
	Fin	18/05/2022 11:05						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	48.1	30.9	64.5	46.1	

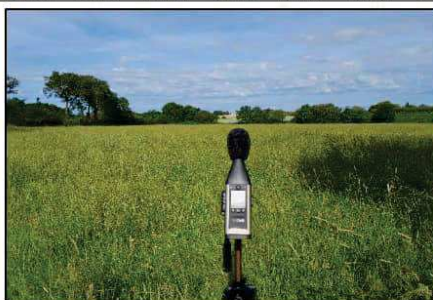
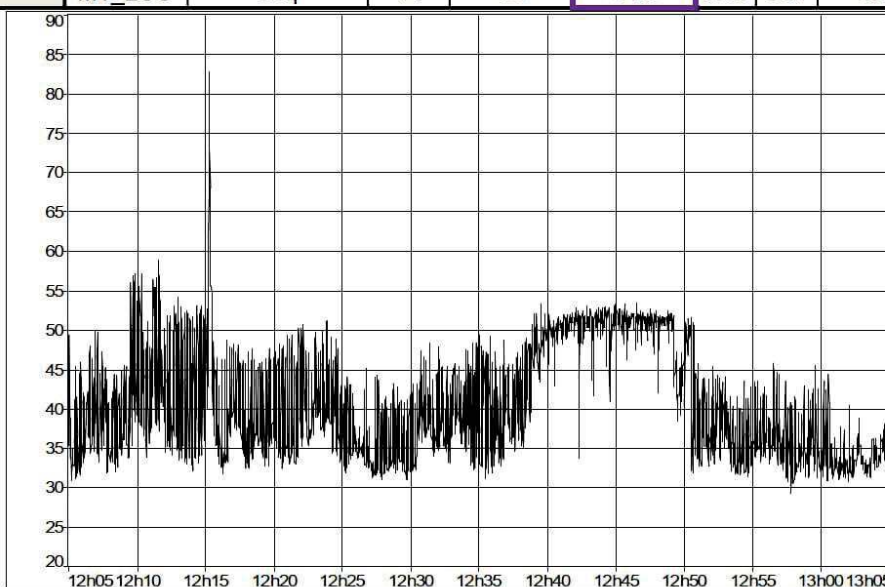


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 10313) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER6	habitation au lieu-dit "la Boulaie"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- activité agricole - trafic routier sur la RD756 - faune/flore environnante			
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen			-

Résultats	Fichier	ZER6.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
		Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
	MY_LOC	Leq	A	dB	51.3	29.3	82.7	38.5

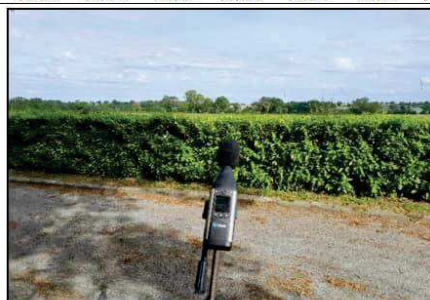
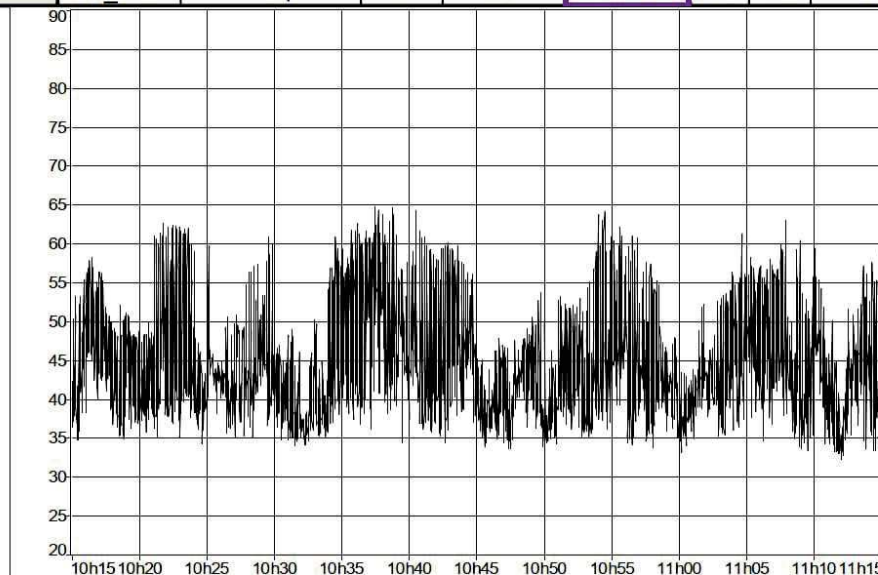


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 10313) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER7	habitation au lieu-dit "la Gosserie"	18/05/2022	Diurne	Ambiant

Sources de bruit	- activité du site non audible - activités agricoles, élevages, jardinages riveraines - trafic routier sur la RD756 au loin - faune/flore environnante		
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen		U2/T1

Résultats	Fichier	ZER7.cmg						
	Début	18/05/2022 10:15						
	Fin	18/05/2022 11:15						
	Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L50
MY_LOC	Leq	A	dB	50.1	32.3	64.7	43.2	

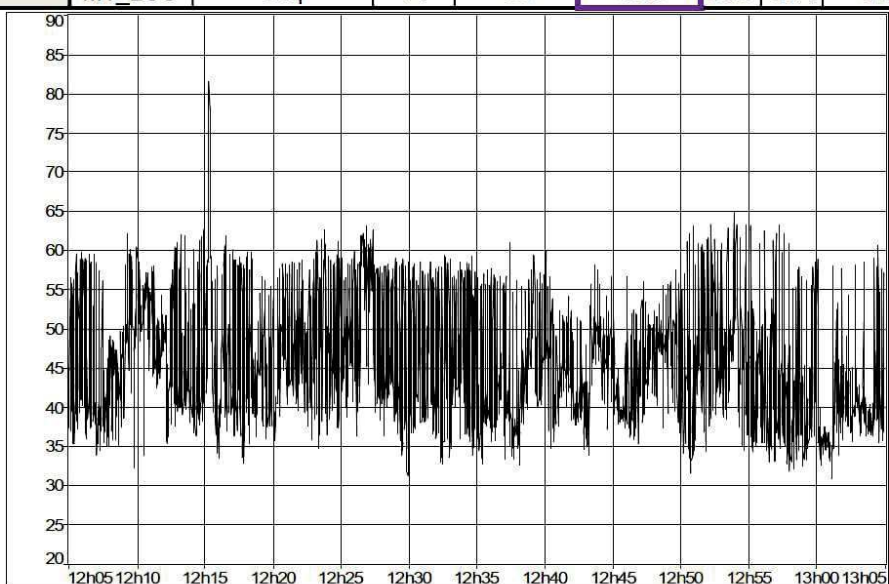


Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 10312) - Calibreur ACLAN CAL 31
 Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
 opérateur : Q.GOUGET

N°	Lieu	Date	Période	Activité
ZER7	habitation au lieu-dit "la Gosserie"	18/05/2022	Diurne	Résiduel

Sources de bruit	- activités agricoles, élevages, jardinages riveraines - trafic routier sur la RD756 au loin - faune/flore environnante
Météo	jour, ensoleillé, sol sec et vent moyen

Résultats	Fichier	ZER7.cmg						
	Début	18/05/2022 12:05						
	Fin	18/05/2022 13:05						
		Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax
	MY_LOC	Leq	A	dB	53.8	30.8	81.4	44.9



Appareillage : sonomètre FUSION 01dB de Classe 1 (n° série : 10312) - Calibreur ACLAN CAL 31
Les mesurages ont été effectués conformément à l'AM du 23/01/97 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE
opérateur : Q.GOUGET

**Appréciation qualitative des conditions météorologiques
selon la norme NF S 31-010/A1**

Définitions des conditions aérodynamiques						
Force du vent	Direction du vent	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portant	Portant
	Vent fort		U1	U2	U3	U4
Vent moyen		U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible		U3	U3	U3	U3	U3

- Vent fort : supérieur à 3 m/s - Vent moyen : compris entre 1 et 3 m/s - Vent faible : inférieur à 1 m/s

Définitions des conditions thermiques				
Période	Rayonnement / couverture nuageuse	Humidité	Vent	Ti
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
			Fort	T2
	Moyen à faible	Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol sec	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen	T2
		Fort	T3	
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

- Les indications "jour" et "nuit" ont ici le sens courant en ne renvoient pas à une période réglementaire

- ciel nuageux : compris entre 3 et 8 octas - ciel dégagé : inférieur ou égal à 2 octas

- rayonnement fort : soleil au voisinage du zénith ($\pm 3h$) avec une absence totale de nuages dans la période allant de l'équinoxe de printemps à celui d'automne

Grille (U _i , T _i)					
T _i \ U _j	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

-- et - : conditions défavorables pour la propagation sonore

Z : conditions homogènes pour la propagation sonore

++ et + : conditions favorables pour la propagation sonore

NOTE INFORMATIVE

Mesure de bruits dans l'environnement

Généralités

Le son est une sensation auditive provoquée par des vibrations de l'air. Le bruit est un son désagréable. Il se définit par sa tonalité et son intensité. La tonalité (fréquence), grave ou aiguë, se mesure en Hertz (Hz). L'intensité plus ou moins forte se mesure en décibels (dB).

Pour évaluer le bruit perçu, il faut tenir compte de la variation de sensibilité de l'oreille, en ajoutant conventionnellement des décibels aux niveaux mesurés dans les fréquences médium, et en retirant de plus en plus au fur et à mesure qu'on s'en éloigne, de façon analogue à ce que perçoit l'oreille. Ce système d'ajout ou de soustraction en fonction de la fréquence constitue un système de pondération.

D'un point de vue normatif, c'est la pondération A qui est utilisée pour apprécier le niveau sonore perçu par l'oreille. Elle est définie par les normes NFS 31-010 et NF S 30-101.

C'est cette pondération qui est retenue dans l'arrêté du 23 Janvier 1997 relatif à la limitation des bruits dans l'environnement.

On note LAeq : le niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A au cours d'un certain temps. Il s'agit du niveau sonore perceptible par l'oreille humaine durant tout le temps du mesurage. Elle est notée en dB(A)

Dans les fiches suivantes on trouvera :

LAeq global : niveau pondéré A de l'ensemble de l'enregistrement signifié par le graphique sus-jacent.

LAeq Max : niveau pondéré A maximum enregistré pendant 1 seconde.

LAeq Min : niveau pondéré A minimum enregistré pendant 1 seconde.

LAeq (90)...(10) : niveau acoustique fractile. Il s'agit d'une analyse statistique déterminant le niveau de pression acoustique pondéré A dépassé pendant un pourcentage de temps considéré.

Exemple : LAeq (90) : niveau pondéré A dépassé pendant 90% de l'enregistrement

Les graphiques de niveau par bande de tiers d'octave ne sont pas pondérés A. Il s'agit du niveau de pression acoustique équivalent continu sur l'ensemble du mesurage par bande de tiers d'octave de 20 Hz à 20 KHz.

Bruit des ICPE

Lors de mesures de bruit en considérant une activité soumise à la réglementation du bruit, il est considéré :

- Bruit résiduel : sans aucune activité sur le site industriel étudié,
- Bruit ambiant : avec activité sur le site industriel étudié.

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-21-82037

DELIVRE A :
DELIVERED TO : GEOSCOPI
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier
44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenneur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur :
Manufacturer : **01dB**

Type :
Type : **FUSION**

N° de serie :
Serial number : **11277**

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission :
Date of issue : **19/01/2021**

Ce certificat comprend 8 Pages
This certificate includes 8 Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND


MET-21-82037

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-21-82052

DELIVRE A : GEOSCOPI
DELIVERED TO :
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier
44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenneur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur : **01dB**
Manufacturer :

Type : **FUSION**
Type :

N° de serie : **11299**
Serial number :

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission : **19/01/2021**
Date of issue :

Ce certificat comprend **8** Pages
This certificate includes **8** Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND


MET-21-82052

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-21-83813

DELIVRE A :
DELIVERED TO :

GEOSCOPI
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation :
Designation :

Sonomètre Intégrateur-Moyenneur
Integrating-Averaging Sound Level Meter

Constructeur :
Manufacturer :

01dB

Type :
Type :

FUSION

N° de serie :
Serial number :

11332

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission :
Date of issue :

08/04/2021

Ce certificat comprend 8 Pages
This certificate includes Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND


MET-21-83813

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-21-82043

DELIVRE A :
DELIVERED TO :
GEOSCOP
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier
44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenieur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur :
Manufacturer : **01dB**

Type : **FUSION SLM** N° de serie : **11870**
Type : **FUSION SLM** Serial number : **11870**

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission : **19/01/2021**
Date of issue :

Ce certificat comprend 8 Pages
This certificate includes 8 Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND



LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-21-82032

DELIVRE A : GEOSCOPI
DELIVERED TO :
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenneur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur : **01dB**
Manufacturer :

Type : **FUSION SLM** N° de serie : **11874**
Type : **Serial number :**

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission : **19/01/2021**
Date of issue :

Ce certificat comprend 8 Pages
This certificate includes Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND



LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION



CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE

N° CE-MET-21-83142

DELIVRE A : **GEOSCOPI**
ISSUED FOR :
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880 **SAUTRON**
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur**
Designation : *Integrator Sound Level Meter*

Constructeur : **01dB**
Manufacturer :

Type : **SOLO**
Type :

N° de serie : **11371**
Serial number :

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission : **10/03/2021**
Date of issue :

Ce certificat comprend **7** pages
This certificate includes **7** pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB.
François MAGAND

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL
*THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS*

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X07-012

THIS CERTIFICATE IS CONFORM TO THE STANDARD FD X 07-012



CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE

N° CE-MET-22-90358

DELIVRE A :
ISSUED FOR :
GEOSCOPI
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation :
Designation :
Calibreur acoustique
Sound level calibrator

Constructeur :
Manufacturer :
01dB

Type :
Type :
Cal 31

N° de serie :
Serial number :
89158

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission :
Date of issue :
04/01/2022

Ce certificat comprend **4** pages
This certificate includes **4** pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012
THIS CERTIFICATE IS CONFORM TO THE STANDARD FD X 07-012



CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE

N° CE-MET-22-90367

DELIVRE A :
ISSUED FOR :
GEOSCOP
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : Sonomètre Intégrateur
Designation : Integrator Sound Level Meter

Constructeur : 01dB
Manufacturer :

Type : SOLO
Type :

N° de serie : 10147
Serial number :

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission : 04/01/2022
Date of issue :

Ce certificat comprend 7 pages
This certificate includes pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB.
François MAGAND

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012
THIS CERTIFICATE IS CONFORM TO THE STANDARD FD X 07-012



CERTIFICAT D'ETALONNAGE
CALIBRATION CERTIFICATE

N° CE-MET-22-90380

DELIVRE A :
ISSUED FOR :
GEOSCOP
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880
France
SAUTRON

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur**
Designation : *Integrator Sound Level Meter*

Constructeur : **01dB**
Manufacturer : *01dB*

Type : **SOLO**
Type : *SOLO*

N° de serie : **10732**
Serial number : *10732*

N° d'identification :
Identification number

Date d'émission : **05/01/2022**
Date of issue : *05/01/2022*

Ce certificat comprend **7** pages
This certificate includes *7* pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB.
François MAGAND

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012

THIS CERTIFICATE IS CONFORM TO THE STANDARD FD X 07-012

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-22-90362

DELIVRE A : GEOSCOPI
DELIVERED TO :
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier

44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenneur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur : **01dB**
Manufacturer :

Type : **FUSION**
Type :

N° de serie : **10312**
Serial number :

N° d'identification : **12**
Identification number

Date d'émission : **04/01/2022**
Date of issue :

Ce certificat comprend **8** Pages
This certificate includes **8** Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND


MET-22-90362

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-22-90357

DELIVRE A :
DELIVERED TO :
GEOSCOP
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier
44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenneur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur :
Manufacturer : **01dB**

Type :
Type : **FUSION**

N° de serie : **10313**
Serial number :

N° d'identification : **13**
Identification number

Date d'émission : **04/01/2022**
Date of issue :

Ce certificat comprend **8** Pages
This certificate includes **8** Pages

LE RESPONSABLE METROLOGIQUE
DU LABORATOIRE
HEAD OF THE METROLOGY LAB
François MAGAND


MET-22-90357

LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Chapitre 2.

CERTIFICAT D'ETALONNAGE

CALIBRATION CERTIFICATE

CE-MET-22-90370

DELIVRE A :
DELIVERED TO :
GEOSCOP
Parc d'Activités du Moulin
15 rue du Meunier
44880 SAUTRON
France

INSTRUMENT ETALONNE
CALIBRATED INSTRUMENT

Désignation : **Sonomètre Intégrateur-Moyenneur**
Designation : **Integrating-Averaging Sound Level Meter**

Constructeur :
Manufacturer : **01dB**

Type :
Type : **FUSION SLM**

N° de serie : **12227**
Serial number :

N° d'identification : **19**
Identification number

Date d'émission : **10/01/2022**
Date of issue :

Ce certificat comprend **8** Pages
This certificate includes **8** Pages

LE RESPONSABLE SAV
AFTER SALE MANAGER
François MAGAND



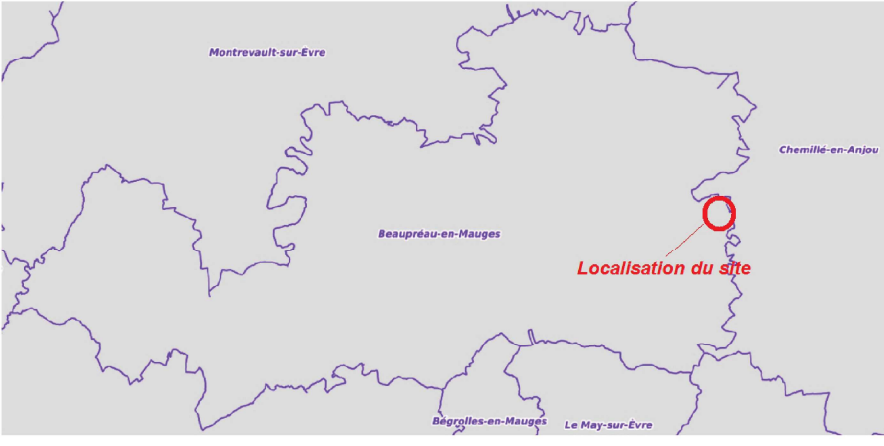
LA REPRODUCTION DE CE CERTIFICAT N'EST AUTORISEE QUE
SOUS LA FORME DE FAC-SIMILE PHOTOGRAPHIQUE INTEGRAL.
THIS CERTIFICATE MAY NOT BE REPRODUCED OTHER THAN IN FULL
BY PHOTOGRAPHIC PROCESS

CE CERTIFICAT EST CONFORME AU FASCICULE DE
DOCUMENTATION FD X 07-012.
THIS CERTIFICATE IS COMPLIANT WITH THE FD X 07-012
STANDARD DOCUMENTATION

Annexe 9 : Plan des abords

Installation de Stockage de Déchets Inertes de Jallais (Rubrique ICPE 2760-3)

Dossier d'enregistrement relatif à la prolongation de l'exploitation



Plan n°1

PLAN DES ABORDS

Echelle : 1/2 000

Version	Date	Référence/Modification
A	26/04/2023	Demande d'enregistrement



LEGENDE :

PROJET :

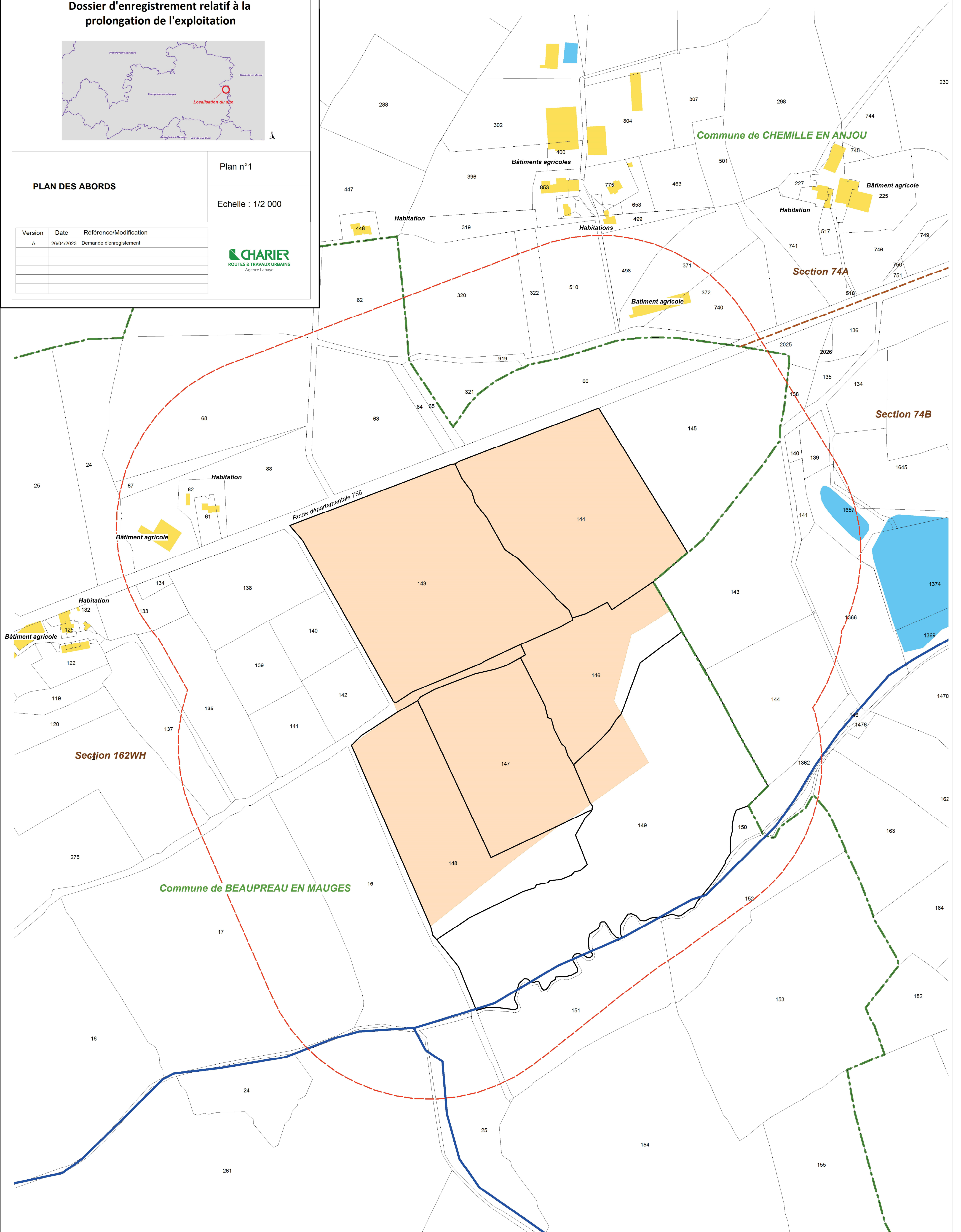
- Emprise ISDI
- Rayon 200 m

LIMITES ADMINISTRATIVES

- Limite communale
- Limite de section cadastrale

ENVIRONNEMENT DU PROJET

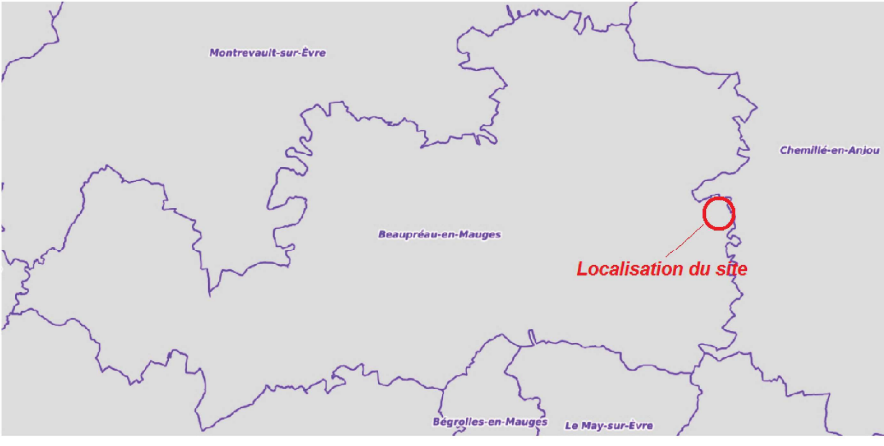
- Bâtiment
- Cours d'eau
- Plan d'eau



Annexe 10 : Plan d'ensemble

Installation de Stockage de Déchets Inertes de Jallais (Rubrique ICPE 2760-3)

Dossier d'enregistrement relatif à la prolongation de l'exploitation



PLAN D'ENSEMBLE

Plan n°2

Echelle : 1/1 000

Version	Date	Référence/Modification
A	26/04/2023	Demande d'enregistrement



- PROJET :**
- Emprise ISDI
 - Rayon 35 m
 - Plate forme aménagée pour l'accueil des camions
 - Aire revêtue
 - Accès à l'ISDI
 - Merlon planté
 - Zone remise en état
- CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :**
- Boisements
 - Cours d'eau
 - Zone humide
 - Haie existante
- BATI :**
- Bâtiments existants



740

